CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le lundi 5 octobre 2026

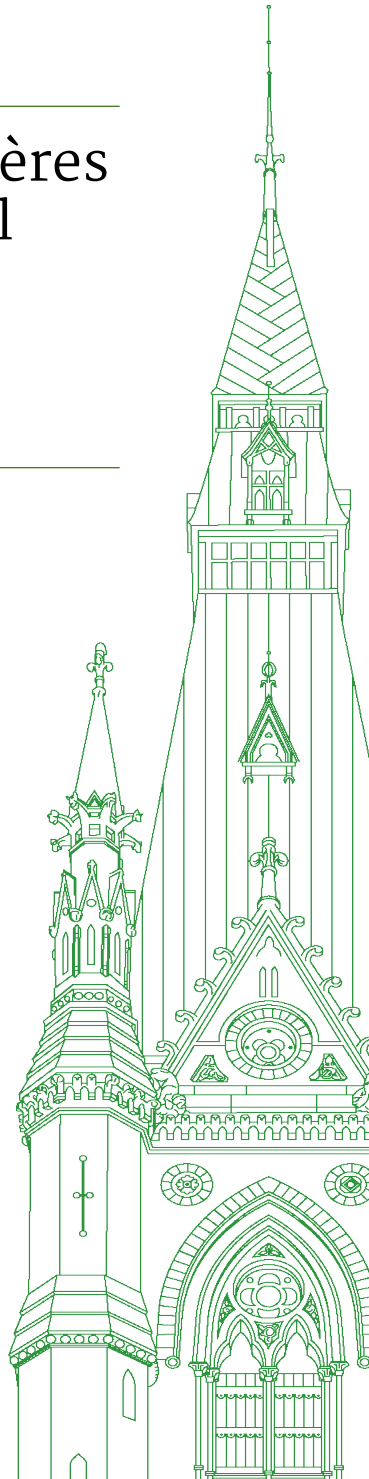

Président : Ahmed Hussen

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 5 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 43e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 12 février 2026, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la relation bilatérale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de passer aux témoins, j'aimerais informer les membres du Comité que vendredi dernier, le 2 octobre, le greffier a distribué une proposition de budget de 13 650 $ pour l'étude en cours. Le Comité est-il d'accord pour adopter le budget proposé?

Des députés: D'accord.

Le président: J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins de la première heure.

Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons Niall Cronin, directeur général de la Direction générale de l'Amérique du Nord; Martin Larose, directeur général de la Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques; et Yannick Mondy, directrice générale de la Direction générale de la politique commerciale pour l'Amérique du Nord.

Je crois comprendre que vous ferez une déclaration préliminaire de 10 minutes au total, que vous vous partagerez entre vous. Nous passerons ensuite aux questions des membres du Comité.

Je vous invite maintenant à commencer. Vous avez la parole.

Niall Cronin (directeur général, Direction générale de l'Amérique du Nord, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de l'étude du Comité sur la relation bilatérale entre le Canada et les États-Unis.

[*Français*]

Mon nom est Niall Cronin. À titre de directeur général pour l'Amérique du Nord à Affaires mondiales Canada, je gère une équipe qui s'occupe des politiques et des opérations visant à appuyer la relation bilatérale du Canada avec les États-Unis et avec le Mexique.

Mes collègues Yannick Mondy, de la Direction générale de la politique commerciale pour l'Amérique du Nord, et Martin Larose, de la Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques, m'accompagnent aujourd'hui pour répondre à des questions concernant les aspects des relations entre le Canada et les États-Unis qui sont liés au commerce, à la sécurité et à la défense.

[*Traduction*]

Monsieur le président, aucune relation n'est plus importante pour le Canada que celle que nous entretenons avec les États-Unis. Comme le premier ministre l'a dit à l'ouverture du sommet sur l'investissement le mois dernier, le Canada et les États-Unis « seront toujours voisins, et le Canada continuera d'être le partenaire le plus important des États-Unis dans de nombreux domaines clés. Après tout, même dans les périodes de désaccord qui ont marqué notre longue histoire, nous avons toujours maintenu des liens étroits. »

Le premier ministre a également été clair: le Canada doit établir une nouvelle relation économique et de sécurité avec les États-Unis, une relation fondée sur des principes, pragmatique et ancrée dans la résilience et la souveraineté. Il s'agirait d'un partenariat qui ne se définit plus par une intégration toujours plus profonde dans tous les domaines, mais plutôt par des forces complémentaires au service d'une sécurité et d'une prospérité partagées.

● (1105)

[*Français*]

Bien que nous soyons tous conscients des défis récents, les relations entre le Canada et les États-Unis sont durables et multidimensionnelles. Nous serons toujours voisins, et le Canada sera toujours prêt à faire progresser nos intérêts communs en matière d'économie et de sécurité.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions, mais, maintenant, je vais passer la parole à ma collègue Mme Mondy, directrice générale, afin qu'elle aborde plus directement la dimension commerciale des relations entre le Canada et les États-Unis.

Yannick Mondy (directrice générale, Direction générale de la politique commerciale pour l'Amérique du Nord, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci.

Monsieur le président, honorables membres du Comité, je vous remercie de l'invitation à comparaître devant vous aujourd'hui.

À titre de directrice générale responsable de la politique commerciale pour l'Amérique du Nord à Affaires mondiales Canada, je concentrerai mes observations sur la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis, les récentes discussions commerciales avec les États-Unis, ainsi que leurs répercussions sur les intérêts économiques du Canada.

[*Traduction*]

Lors de l'examen ministériel conjoint exigé en vertu de l'ACEUM, qui a eu lieu le 1er juillet 2026, le Canada et le Mexique ont confirmé leur désir de renouveler l'accord pour une durée supplémentaire de 16 ans. Les États-Unis n'ont pas accepté le renouvellement et ont plutôt indiqué leur intention de poursuivre les discussions sur ce qu'ils considèrent comme des lacunes dans l'accord et dans ses relations commerciales en général avec le Canada et le Mexique. Par conséquent, les parties ont entamé le processus d'examen annuel prévu dans l'accord. Entretemps, l'ACEUM demeure en vigueur et reste le cadre juridique régissant le commerce nord-américain.

Dans ce contexte, le Canada est en pourparlers intenses avec les États-Unis depuis janvier 2025 afin de réduire les tensions commerciales et d'offrir une plus grande certitude aux travailleurs et aux entreprises. Ces efforts ont culminé cet été lorsque le Canada et les États-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord bilatéral provisoire.

[*Français*]

Le Canada a abordé ces discussions de manière constructive et de bonne foi. Notre objectif était simple: obtenir un allégement tarifaire important et rétablir la stabilité dans la relation commerciale bilatérale. Nous cherchions une entente à juste prix, et non une entente à tout prix.

[*Traduction*]

Bien que je ne puisse pas divulguer les détails de l'accord qui était envisagé, le Canada a fait preuve de souplesse et était ouvert à explorer diverses solutions. Cependant, nous ne pouvions pas accepter des propositions qui auraient nui aux intérêts économiques du Canada, compromis notre souveraineté ou affaibli les principaux secteurs économiques de l'économie canadienne. En fin de compte, ces négociations n'ont pas abouti à un résultat qui répondait aux objectifs du Canada, et aucun accord n'a été conclu.

Après l'échec des négociations, le 21 août, les États-Unis ont procédé à l'application de droits de douane en vertu de l'article 338 de la Tariff Act de 1930, qu'on connaît également sous le nom de loi Smoot-Hawley. Ils ont imposé des droits de douane pouvant atteindre 50 % sur un vaste éventail de produits canadiens, y compris sur des produits qui, autrement, bénéficieraient d'un traitement préférentiel en vertu de l'ACEUM. Ceux-ci touchent plusieurs secteurs canadiens importants, notamment ceux des boissons alcoolisées, des produits laitiers, des pâtes et papiers, des matériaux de construction, des meubles, des vêtements, des biens de consommation et d'autres produits manufacturés.

Le Canada a réagi le 25 août par l'annonce de contre-mesures réciproques soigneusement calibrées pour correspondre à la valeur et à l'ampleur des mesures américaines. Ces contre-mesures sont entrées en vigueur le 8 septembre. Elles s'appliquent à des importations américaines d'une valeur d'environ 27,6 milliards de dollars. Parallèlement à cela, le gouvernement a mis en place un train de mesures de soutien pour aider les entreprises et les travailleurs canadiens à s'adapter à cet environnement commercial en évolution.

[*Français*]

Malgré ces défis, le Canada demeure résolu à maintenir une relation commerciale productive et mutuellement avantageuse avec les États-Unis. Nous restons prêts à collaborer avec les États-Unis sur des sujets d'intérêt commun et à travailler sur des solutions qui rétabliront la stabilité et la prévisibilité dont dépendent les travailleurs, les entreprises et les investisseurs partout en Amérique du Nord.

[*Traduction*]

Parallèlement à cela, le Canada prend des mesures pour renforcer sa résilience économique, améliorer sa compétitivité et diversifier ses débouchés commerciaux. Bien que notre relation avec les États-Unis demeure essentielle, le Canada se positionne pour réussir dans un environnement commercial mondial de plus en plus incertain.

Merci, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions du Comité.

Je vais céder la parole à mon collègue, Martin Larose.

[*Français*]

Martin Larose (directeur général, Direction générale de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci beaucoup.

Monsieur le président, honorables membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à participer aujourd'hui, aux côtés de mes collègues, à cette réunion dans le cadre de votre étude sur la relation bilatérale entre le Canada et les États-Unis.

En tant que directeur général responsable de la politique de sécurité internationale et des affaires stratégiques à Affaires mondiales Canada, je traite fréquemment les dossiers liés aux États-Unis en mettant l'accent sur la relation en matière de sécurité et de défense entre nos deux pays.

La relation de défense et de sécurité entre le Canada et les États-Unis est entrée dans une nouvelle phase où le Canada doit aborder la coopération en ayant une vision plus claire de ses intérêts fondamentaux. La géographie est un facteur incontournable, et la sécurité ainsi que la défense du Canada nécessitent une collaboration étroite avec les États-Unis.

● (1110)

[*Traduction*]

Tout le monde sait que l'administration américaine actuelle a fait de l'édification d'États-Unis plus forts, plus sûrs et plus prospères un objectif central de sa politique étrangère. Le Canada a longtemps bénéficié du soutien des États-Unis pour sa défense, tout comme les États-Unis ont bénéficié du soutien du Canada. Cet aspect de notre relation bilatérale générale en est clairement un où nous pouvons bien montrer à nos collègues américains quand nos intérêts s'arriment et comment les mesures prises par le gouvernement du Canada, d'abord et avant tout pour les Canadiens d'un océan à l'autre, protègent également les intérêts américains.

Le Canada augmente rapidement ses dépenses en défense pour renforcer ses capacités et se concentre justement sur l'Amérique du Nord. Cela va nous rendre plus forts, accroître nos capacités et faire de nous un meilleur allié. Parallèlement, nous élargissons et approfondissons nos partenariats dans le monde entier afin de rendre le Canada plus fort chez lui sur les plans de la défense et de l'économie. Le Canada travaillera toujours avec les États-Unis lorsque c'est dans son intérêt. La défense est l'un des domaines où il le fera, plus précisément pour la défense continentale, la sécurité de l'Arctique, la modernisation du NORAD et la défense aérienne et antimissile intégrée.

Merci. J'attends avec impatience notre discussion de ce matin.

Le président: Je vous remercie de vos témoignages.

Nous allons maintenant passer aux questions, à commencer par celles de M. Mantle.

Vous avez six minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les fonctionnaires de comparaître devant le Comité dans le cadre de cette étude et de nous présenter leurs précieux témoignages.

La plupart de mes questions s'adresseront à Mme Mondy et porteront sur le commerce.

Madame Mondy, sommes-nous en guerre avec les États-Unis?

Yannick Mondy: Je ne suis pas une spécialiste pouvant se prononcer sur ces questions, mais je peux mentionner que nous ne sommes actuellement pas en négociations avec les États-Unis. Ces négociations ont pris fin le 21 août, comme je l'ai mentionné dans mon témoignage. Nous restons ouverts à un dialogue bilatéral constructif et à l'adoption d'un cadre. C'est ce que je peux vous dire.

Jacob Mantle: Nous ne sommes pas en guerre avec les États-Unis...

Niall Cronin: Si je peux me permettre, nous sommes ici pour mettre en relief que la relation entre le Canada et les États-Unis est vaste, profonde, multidimensionnelle et durable.

Je pense que le premier ministre a été clair dans son message à un auditoire américain au sommet sur l'investissement: la géographie est ce qu'elle est, c'est un fait, et le Canada restera un partenaire important des États-Unis dans plusieurs domaines. Tout au long de l'histoire, il y a eu des désaccords, mais nous avons réussi à les surmonter.

Jacob Mantle: Je vais laisser la question ouverte. Je vous laisse décider qui est le mieux placé pour y répondre.

Pouvez-vous m'expliquer la justification économique des contre-mesures tarifaires dans ce contexte? Y en a-t-il une du point de vue de l'économie canadienne?

Yannick Mondy: Eh bien, ce que je peux dire, c'est que nous avons pris des mesures ciblées et calibrées pour répondre aux États-Unis, comme je l'ai mentionné dans mon témoignage, pour les taux tarifaires comme pour les montants ciblés. Ces contre-mesures tarifaires visent à répondre aux mesures américaines qui contreviennent à l'ACEUM, à cet accord, et nous cherchons ici à défendre nos intérêts.

Jacob Mantle: Je vais passer à la partie des intérêts dans l'équation dans un instant, mais sur le plan économique, ces contre-mesures aident-elles les entreprises canadiennes ou nuisent-elles aux entreprises canadiennes qui importent des États-Unis?

Yannick Mondy: Je peux vous dire que nous cherchons à conclure un accord qui est dans l'intérêt des entreprises et des travailleurs canadiens, et que nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les entreprises, dans le contexte des mesures qui nous sont imposées par les États-Unis, ainsi que de notre réponse à ces mesures. Nous avons aussi un cadre de remise qui est en place pour les aider. Le gouvernement a annoncé des mesures de soutien en même temps que les contre-mesures.

Jacob Mantle: Sur le plan économique, les droits de douane causent des pertes sans contrepartie et représentent des coûts pour les entreprises qui les paient. N'est-ce pas?

Yannick Mondy: Excusez-moi. Pouvez-vous répéter la question?

Jacob Mantle: Sur le plan économique, les contre-mesures tarifaires ou les droits de douane en général imposent des coûts aux entreprises qui les paient et créent des pertes sans contrepartie dans l'économie. N'est-ce pas?

Yannick Mondy: Je ne peux me prononcer sur votre description de la situation, à savoir si elles causent des pertes sans contrepartie.

Jacob Mantle: Les coûts imposés aux entreprises...

Yannick Mondy: Ces mesures visent à corriger une situation injuste entre le Canada et les États-Unis.

Jacob Mantle: Pour corriger la situation, votre ministère effectue-t-il une analyse des coûts que les entreprises canadiennes doivent absorber en raison des contre-mesures tarifaires canadiennes?

● (1115)

Yannick Mondy: Je peux vous dire que c'est quelque chose que nous suivons de près, et nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Finances, ainsi qu'avec le bureau du négociateur commercial en chef sur ces questions. Nous rencontrons aussi des représentants du milieu assez fréquemment à ce sujet.

Jacob Mantle: Je suis heureux de l'entendre.

Pourriez-vous vous engager à fournir au Comité cette analyse ou le résumé de toute discussion pertinente afin que nous puissions mieux comprendre votre compréhension, ou celle du gouvernement, des coûts que ces mesures imposent aux entreprises canadiennes?

Yannick Mondy: Je ne peux pas vous dire si nous faisons l'analyse précise que vous avez en tête, mais je pourrai assurément y jeter un coup d'œil et voir ce qui peut être transmis au Comité. Il y a un processus en cours avec les entreprises... Il y a une demande qui a été présentée au comité du commerce international concernant ce que nous avons entendu de la part des entreprises et des parties prenantes. Le travail à ce sujet se poursuit, et nous enverrons l'information pertinente aux membres du Comité.

Jacob Mantle: Je ne comprends pas. Vous examinez...

Yannick Mondy: Il y a un processus en cours, selon ce qui a été mentionné au Parlement... Je ne me souviens pas du nom exact ici, mais il y a une motion qui a été adoptée par le Comité permanent du commerce international, et nous prenons actuellement les mesures nécessaires pour répondre à la demande du Comité. Certains des renseignements que vous cherchez se trouveront peut-être dans notre réponse.

Jacob Mantle: Je pense que cela concerne les consultations publiques que nous menons. Ce que je cherche, c'est une analyse interne du gouvernement sur les coûts des contre-mesures tarifaires du Canada. Pourriez-vous vous engager à vérifier si vous avez quelque chose de ce genre? Si vous n'en avez pas, vous pouvez répondre que vous n'en avez pas, ou que cela ne répond pas... Vous engagez-vous à vérifier, puis à nous revenir là-dessus?

Yannick Mondy: Eh bien, le gouvernement a fourni des renseignements sur les contre-mesures ou les droits de douane, leur valeur et à quoi ils s'appliquent aux États-Unis. Comme vous pouvez l'imaginer, au fil du temps, les coûts changent.

Jacob Mantle: Si vous voulez dire « non », vous pouvez dire « non ».

Yannick Mondy: Je présume que compte tenu de la façon dont vous le présentez, je ne peux pas prendre cet engagement.

Jacob Mantle: Très bien.

J'ai une dernière question. D'après ce que je comprends de l'aspect politique ou de l'intérêt des contre-mesures tarifaires, nous serions censés être en meilleure position de négociation après les avoir imposées. Pouvez-vous me donner des preuves que nous sommes en meilleure position de négociation maintenant qu'avant l'imposition de contre-mesures tarifaires?

Yannick Mondy: Je ne peux pas vraiment vous donner ce que vous cherchez ici. Il est difficile de spéculer dans ce monde où il y a tant d'impondérables.

Jacob Mantle: Vous avez dit que vous tentiez de réagir aux actions des États-Unis. Pour ce faire, il faut notamment essayer d'améliorer notre position de négociation. Les contre-mesures tarifaires sont la réaction annoncée par le gouvernement.

Cependant, comme vous l'avez dit, nous ne sommes plus en négociations. Pouvez-vous me donner des preuves que l'imposition de contre-mesures tarifaires nous a placés dans une meilleure position de négociation?

Yannick Mondy: Je peux vous dire que le ministre LeBlanc poursuit ses discussions avec le représentant américain au Commerce, Jamieson Greer. Ces discussions informelles se poursuivent même si nous ne sommes pas à la table des négociations en ce moment.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Zuberi.

Vous avez six minutes.

[*Français*]

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici.

[*Traduction*]

J'aimerais revenir à certains commentaires que vous avez faits dans votre déclaration préliminaire au sujet des négociations commerciales avec les États-Unis et à votre formulation quand vous avez dit que nous serions prêts à accepter

[*Français*]

une entente à juste prix, et non une entente à tout prix.

[*Traduction*]

Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus, compte tenu des questions précédentes que nous avons entendues?

Yannick Mondy: J'ai également mentionné que je ne peux pas divulguer les détails. Je peux vous dire que nous cherchons à conclure un accord avec les États-Unis qui protège nos intérêts économiques dans les secteurs ayant une valeur stratégique pour l'économie canadienne, qui ne compromet pas notre souveraineté et qui nous procure des avantages mutuels à long terme des deux côtés de la frontière.

Sameer Zuberi: Absolument, et cet accord devrait profiter aux Canadiens, comme vous l'avez dit en français, mais pas à n'importe quel prix, il doit être mutuellement avantageux pour les deux pays.

J'aimerais maintenant passer à mes questions. J'ai déjà été membre de l'armée, dans la réserve, alors j'aimerais commencer par l'OTAN et nos dépenses en défense. Dans les années 1990 et 2000, nos dépenses en matière de défense se situaient entre 1,1 % et 1,3 %. De 2022 à 2025, elles sont passées de 1,33 % à environ 1,59 %.

Plus récemment, en mars 2026, nous avons atteint l'objectif de 2 % de l'OTAN. Nous nous sommes fixé comme objectif d'atteindre 3,5 % de notre PIB pour les dépenses de base et 1,5 % de plus dans d'autres domaines de dépenses d'ici 2035.

Comment les États-Unis ont-ils réagi à cette hausse de nos dépenses et de nos engagements?

● (1120)

Martin Larose: Je vous remercie de cette question.

Je pense que les États-Unis ont réagi très positivement au fait que le Canada augmente considérablement ses dépenses en matière de défense, comme vous l'avez indiqué.

Le premier ministre a dit très clairement que nous nous engageons à atteindre les 4 % d'ici 2030 et les 5 % d'ici 2035. Comme vous l'avez dit, nous avons atteint les 2 % en mars. Cela signifie que le gouvernement du Canada est en train d'acquérir un certain nombre de capacités et qu'il en acquerra d'autres dans les prochaines années, ce qui se traduira par des capacités bien concrètes sur le terrain au cours des prochaines années. Les États-Unis en sont très heureux.

Je suis sûr que vous avez vu la stratégie de sécurité nationale des États-Unis qui a été publiée, qui met l'accent sur l'hémisphère occidental. Pour eux, la défense de l'Amérique du Nord est une priorité absolue, et le fait que le Canada se mobilise ainsi est bien accueilli.

Merci.

[*Français*]

Sameer Zuberi: Merci, monsieur Larose.

[*Traduction*]

J'aimerais parler de façon plus générale de nos interactions avec les Américains et les différents ordres de gouvernement.

Comment décririez-vous nos interactions avec les gouverneurs, les membres du Congrès, les chefs d'entreprise et les divers intervenants des États? Les témoins aimeraient-ils nous parler un peu des résultats de ces communications et des résultats qu'elles ont donnés jusqu'à présent?

Niall Cronin: Je vous remercie de cette question.

Comme le Comité le sait probablement, le Canada a une ambassade à Washington. Nous avons également 12 consulats généraux aux États-Unis, dirigés par une équipe de diplomates chevronnés dont le travail à temps plein consiste à interagir avec les membres des assemblées législatives des États, les gens d'affaires américains et divers intervenants.

Ce que nous entendons dans notre réseau aux États-Unis, c'est un large soutien en faveur de la relation entre le Canada et les États-Unis. Les Américains expriment leur affection pour le Canada et comprennent les avantages d'une relation avec le Canada pour les États-Unis. Nous entendons également des gens exprimer en privé leurs réserves au sujet de certaines mesures prises par l'administration. Peu d'entre eux sont prêts à en parler plus publiquement, et c'est leur décision.

Les membres de notre réseau aux États-Unis passent beaucoup de temps à sensibiliser les gens aux avantages de notre relation commerciale, de notre partenariat en matière de sécurité et des autres aspects de cette relation, et l'auditoire est très réceptif dans bien des secteurs aux États-Unis.

Sameer Zuberi: Je vous remercie de votre réponse et d'avoir mentionné le travail que font les 12 consulats, en collaboration avec l'ambassade.

Parlons maintenant un peu de la région indo-pacifique. Nous avons une stratégie pour l'Indo-Pacifique que le gouvernement est en train de mettre à jour. La ministre Anand en a parlé et a mentionné les mises à jour.

En ce qui concerne les priorités communes du Canada et des États-Unis dans l'Indo-Pacifique, où en sont ces priorités dans notre approche à l'égard de cette région?

Martin Larose: Je vous remercie de la question.

En ce qui concerne l'Indo-Pacifique, je pense que nous sommes sur la même longueur d'onde que les États-Unis pour ce qui est des menaces et des risques potentiels qui pèsent sur cette région. Vous avez sans doute remarqué que les États-Unis procèdent actuellement en Europe à un léger rééquilibrage de leurs forces au sein de l'OTAN, afin d'être en mesure de consacrer davantage de leurs ressources à la sécurité de la région indo-pacifique.

À cet égard, les types de capacités que le gouvernement du Canada s'apprête actuellement à acquérir contribuent de façon tout à fait opportune au partage du fardeau de la sécurité dans la région indo-pacifique. On peut mentionner le destroyer, ou encore les sous-marins que le premier ministre a annoncés plus tôt cet été et les discussions sur le contrat avec TKMS en Allemagne. Ces types de capacités sont très importantes pour assurer la sécurité dans la région indo-pacifique, et je pense que les États-Unis en sont très heureux.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

Ma première question est un peu plus large et s'adresse à vous, madame Mondy.

Quel est l'objectif principal d'une contre-mesure tarifaire? Est-ce que c'est de générer des revenus pour le gouvernement, de protéger un secteur économique particulier ou d'exercer une pression politique ou économique sur les États-Unis?

Quel est le principal atout d'une contre-mesure tarifaire?

● (1125)

Yannick Mondy: L'objectif n'est pas vraiment de générer des revenus pour le gouvernement. Il s'agit plutôt des deux autres objectifs que vous avez mentionnés, c'est-à-dire assurer une défense efficace et protéger certains secteurs ciblés par des droits de douane injustifiés de la part des Américains.

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que votre ministère a identifié des secteurs économiques propres au Québec qui pourraient subir des conséquences liées à ces contre-mesures tarifaires mises de l'avant par le gouvernement?

Yannick Mondy: Je vais faire attention à ce que je vais vous répondre, parce que je n'ai assurément pas parlé à tous les intervenants. Alors, il y a des secteurs que je pourrais omettre dans ma réponse. Cependant, je peux dire que nous sommes en communication avec des représentants des secteurs de l'aluminium, de la gestion de l'offre, bien sûr, et de la pharmaceutique, qui sont touchés. Il y a aussi l'industrie de l'acier et le secteur du bois d'œuvre, que je ne veux pas oublier.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je viens d'une région forestière, alors je sais de quoi il en retourne.

Lorsque vous mettez en place une contre-mesure tarifaire, est-ce que vous le faites dans une perspective canadienne, en considérant l'ensemble du Canada, ou est-ce que vous avez des processus propres à chaque territoire?

Yannick Mondy: Normalement, les contre-mesures tarifaires sont d'abord recommandées au gouvernement, et elles sont faites de façon collaborative sur la base d'analyses qui passent par Affaires mondiales Canada et le ministère des Finances, qui est responsable des politiques d'importation et de la mise en œuvre du Tarif des douanes. Lorsque nous faisons ces analyses, nous regardons les deux.

Dans ce cas-ci, nous avons regardé comment nous pouvions faire des contre-mesures tarifaires qui ciblent les secteurs touchés, mais qui n'entraînent pas de conséquences inattendues ou supplémentaires. Nos industries sont très intégrées, donc nous devons faire attention aux droits de douane qui s'appliquent. C'est aussi la raison pour laquelle le ministère des Finances a mis en vigueur un système de remise de droits de douane. Il permet, dans certains cas, aux importations d'entrer quand même, et ce, à un coût raisonnable pour certaines entreprises. Cela dit, il ne fait aucun doute qu'il y a un impact.

Alexis Brunelle-Duceppe: En fait, ma question ne portait pas vraiment là-dessus.

Est-ce qu'il y a des processus particuliers pour chaque territoire, ou est-ce qu'on fait ça en considérant l'ensemble du Canada?

Yannick Mondy: Je vous dirais que ce sont les deux. Nous regardons les répercussions en fonction des endroits où les entreprises sont situées. Ce n'est pas nécessairement fait à l'échelle provinciale, c'est fait à l'échelle du Canada, mais nous tenons compte des endroits où sont situés les entreprises et les secteurs touchés.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est parce que, lorsque des contre-mesures tarifaires ont été mises en place, plusieurs d'entre elles visant certains secteurs économiques ont été critiquées à l'Assemblée nationale du Québec.

Donc, lorsqu'on met en place des contre-mesures tarifaires comme ça, je me demande à quel point on consulte le Québec et les provinces. Visiblement, sur le plan politique, ça ne fait pas l'affaire de tout le monde, lorsque des contre-mesures tarifaires sont mises en place par le fédéral et qu'elles touchent l'économie du Québec ou d'un territoire en particulier.

Yannick Mondy: C'est une question très importante qui est souvent au cœur des difficultés liées à la mise en place de contre-mesures tarifaires. Peu importe les droits de douane en question ou les circonstances, il y aura toujours quelqu'un qui a un point de vue opposé, évidemment.

Alexis Brunelle-Duceppe: À quel point y a-t-il une consultation? Ce qu'on entend beaucoup, c'est que le Québec et les provinces ne semblent pas être consultés lorsque vient le temps de mettre en place des contre-mesures tarifaires ou de discuter avec les Américains. Ça, ce n'est pas moi qui l'invente; ça a été rapporté dans plusieurs médias au Québec et, j'imagine, dans le reste du Canada. On voit là quelque chose dont le gouvernement fédéral ne tient pas compte autant qu'il le devrait, malheureusement, lorsque vient le temps de poser des gestes en lien avec notre relation avec les Américains.

Yannick Mondy: Ce que je peux vous répondre sur cette question, c'est que le premier ministre a été en contact avec ses homologues provinciaux lorsque les négociations sont arrivées à leur fin, juste avant le 21 août.

Je peux aussi vous mentionner que, depuis, nous consultons régulièrement les fonctionnaires des provinces et des territoires. Nous les avons justement rencontrés à Ottawa, il y a deux semaines, pour discuter de ces questions. Nous collaborons constamment avec eux. Donc, il y a des consultations qui se font avec les provinces.

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous avez mentionné, tantôt, que les négociations avaient avorté au mois d'août, mais, avant ça, en 2025, on avait déjà laissé tomber la taxe sur les services numériques. On était même un peu intervenu dans les affaires d'un organisme indépendant, soit le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, en lui demandant d'abolir les redevances pour la création de contenu. Ce sont deux choses qu'on a laissé tomber.

Est-ce que vous êtes en mesure de dire au Comité ce qu'on a eu en échange de ces concessions faites aux Américains?

● (1130)

Yannick Mondy: Je ne peux pas vraiment discuter de la logique sur laquelle on s'est basé à l'époque, mais je peux mentionner ce qui a été dit publiquement sur les redevances...

Alexis Brunelle-Duceppe: Il y a plusieurs personnes qui disent que ce n'était pas logique.

Yannick Mondy: Ce que je peux dire, c'est que la logique de la politique n'est pas seulement reliée aux négociations.

Alexis Brunelle-Duceppe: Au ministère, vous êtes responsable des relations commerciales avec les États-Unis, n'est-ce pas?

Yannick Mondy: Oui.

Alexis Brunelle-Duceppe: En 2025, M. Trump a publié un gazouillis demandant l'abolition de la taxe sur les services numériques. Le lendemain, M. Carney, à la suite d'un gazouillis, a laissé tomber la mise en œuvre de cette taxe en nous disant que ça allait nous permettre d'obtenir des gains et qu'on allait retourner à la table de négociation. Or, après ce qui est arrivé, on n'est jamais retourné à la table de négociation.

Donc, j'imagine que, quelque part, le Canada a tiré un gain de cette concession. Sinon, est-ce qu'on est en train de dire qu'on a laissé tomber la taxe sur les services numériques et qu'on n'a absolument rien eu en échange?

[*Traduction*]

Le président: Nous allons devoir nous arrêter ici, car vous avez dépassé le temps imparti.

Nous passons maintenant à M. Duncan.

Vous avez cinq minutes.

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être avec nous ce matin.

Madame Mondy, j'aimerais revenir sur les contre-mesures tarifaires, si je peux me permettre, et sur ce que M. Mantle demandait au sujet de la collecte de données effectuée par Affaires mondiales ou par le ministère des Finances. Vous avez mentionné que cela faisait actuellement l'objet d'une évaluation. Au sujet des données, en recueillez-vous, par exemple, sur le coût des biens qui sont touchés par des droits de douane et sur les pertes d'emplois pour les quantifier? Recueillez-vous ces données ou examinez-vous encore l'idée de le faire?

Étant donné que les contre-mesures tarifaires proposées se chiffrent en dizaines de milliards de dollars, j'imagine que le gouvernement procède à une étude et une analyse très approfondies des chiffres afin de comprendre le coût des biens, les pertes d'emplois et leurs répercussions sur les entreprises canadiennes.

Yannick Mondy: Nous sommes en contact étroit et régulier avec les parties concernées, y compris les entreprises touchées par les contre-mesures tarifaires, pour comprendre précisément quels sont les emplois touchés, mais aussi les coûts pour les entreprises. Cela fait également partie des données recueillies lorsque nous envisageons des remises.

C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

Eric Duncan: Il semble ne pas y avoir beaucoup de collecte de données officielles en cours pour effectuer un suivi des répercussions sur le coût des biens et sur les pertes d'emplois. Si ce n'est pas le cas, je pense que le gouvernement devrait le faire. On demande aux Canadiens d'accepter des dizaines de milliards de dollars de contre-mesures tarifaires, qui ont une incidence sur l'économie canadienne, sur les emplois et sur le coût des biens, sans vraiment être en mesure de quantifier cela et d'en saisir les conséquences. Je vais m'arrêter ici.

Monsieur Cronin, j'aimerais vous poser une question au sujet du projet de loi C-35 et des droits de douane imposés au titre de l'article 301 par l'administration américaine plus tôt cette année concernant le travail forcé.

Avez-vous eu des discussions avec vos homologues américains à ce sujet précisément depuis que le gouvernement a déposé le projet de loi C-35 pour résoudre ce problème, et quelle a été leur réaction à ce changement législatif ou aux efforts pour le résoudre afin d'obtenir la suppression de ces droits de douane de 10 %?

Niall Cronin: Je vous remercie de la question.

Pour y répondre directement, je n'ai pas abordé ce sujet précis avec mon homologue du département d'État. Je sais toutefois que des collègues au sein de notre réseau d'ambassades et de consulats généraux ont eu des échanges avec des Américains afin de leur expliquer notre approche relativement au travail forcé. Quant aux mesures prises par le Canada, il s'agit d'un processus de sensibilisation: nous expliquons et conseillons, et en général, les mesures que nous prenons sont bien accueillies.

Eric Duncan: Quand vous dites « bien accueillies », entendez-vous par là que vous estimez que cela suffirait pour justifier la suppression de ces droits de douane, ou attendent-ils plus d'information? Dire que les mesures sont bien accueillies est une réponse très vague. Si le projet de loi est adopté, envisageraient-ils de les supprimer, ou veulent-ils que la politique soit encore renforcée?

Niall Cronin: Notre position a toujours été que les droits de douane que l'administration américaine a imposés au Canada sont injustifiés et injustes. Je pense que nous soutenons les mécanismes que nous avons mis en place pour promouvoir le commerce libre et équitable avec les États-Unis.

C'est un autre exemple des mesures que le gouvernement prend et envisage pour faire avances les choses et pour expliquer aux États-Unis et à nos homologues dans ce pays que nous sommes un partenaire fiable et sur lequel ils peuvent compter, et qu'il y a des avantages pour les États-Unis à avoir le Canada comme voisin à leur frontière nord.

● (1135)

Eric Duncan: Au sujet du travail forcé et des actions menées par les responsables de l'administration américaine, ils ont interdit et retourné des milliers de cargaisons au cours des dernières années. Au Canada, nous avons fait nettement moins en matière d'application de la loi et de résultats concrets face au problème du travail forcé dans nos chaînes d'approvisionnement.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce projet de loi, pouvez-vous nous dire comment Affaires mondiales Canada et son partenaire, l'ASFC, comptent améliorer leur collaboration avec leurs homologues américains, dans le cadre des relations canado-américaines, pour identifier les régions, les pays et les sources concernés? L'une des responsabilités de la ministre consiste à publier une liste des produits, des entreprises ou des régions qui sont soupçonnés de profiter du travail forcé.

Avez-vous entamé des discussions pour déterminer ce qui figurera et ce qui ne figurera pas sur la liste? Comment procéderez-vous, dans le cadre de vos relations avec les États-Unis, pour procéder à leur identification?

Niall Cronin: Je tiens à souligner un point concernant les relations entre le Canada et les États-Unis: l'importance de la coopération pour assurer la sécurité de notre frontière. Le gouvernement a investi 1,3 milliard de dollars dans un plan frontalier visant à renforcer les ressources à la frontière. Ces efforts ont été bien accueillis par l'administration américaine. Je pense que la coopération et la collaboration entre nos organismes d'application de la loi sont solides et profondes, et sur le plan opérationnel, elles portent leurs fruits.

C'est un autre domaine où la coopération, et la solidité de cette coopération, ne sert pas seulement les intérêts du Canada, mais aussi ceux des États-Unis. Elle profite à nos populations des deux côtés de la frontière.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Vandenbeld.

Vous avez cinq minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais adresser mes questions à M. Cronin.

Bien sûr, en plus des droits de douane injustifiés qui pèsent sur ce qui a été, pendant des décennies, une prospérité mutuelle entre nos deux pays, vous avez mentionné dans votre déclaration — je l'ai noté, car j'ai trouvé cela particulièrement émouvant — que nous entretenons avec les États-Unis une relation « vaste, profonde, multidimensionnelle et durable ».

Je me demande si vous pourriez nous en dire plus sur cette relation.

Niall Cronin: Certainement. Je pourrais parler des liens interpersonnels. Quand on regarde les liens qui unissent nos populations et nos collectivités qui se trouvent près de la frontière, on se rend compte que beaucoup de gens travaillent de l'autre côté de la frontière. Ils font donc la navette quotidiennement pour la traverser. On peut parler aussi des liens familiaux. J'ai moi-même de la famille aux États-Unis. C'est le cas de nombreux Canadiens. Ces liens sont profonds et durables.

Je pense que nous partageons aussi des valeurs communes. Le premier ministre en a parlé dans le discours qu'il a prononcé à New York en mai, en évoquant les valeurs de la démocratie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Ce sont là des valeurs que nous partageons. Dans le secteur de l'énergie, les liens sont étroits. On compte plus de 70 pipelines transfrontaliers et au moins 35 lignes de transport d'électricité. Cette relation est solide.

Ce sont là les éléments sur lesquels nous nous appuyons à mon sens. Les mesures que nous prenons chez nous feront de nous un partenaire plus solide pour les États-Unis.

Anita Vandenbeld: On se concentre beaucoup, forcément, sur les négociations de haut niveau. C'est ce que l'on voit aux nouvelles. C'est clairement, et à juste titre, la priorité de notre gouvernement, mais il existe d'autres niveaux. Il y a les niveaux provincial et municipal. Quel genre de coopération ou de négociation y a-t-il à ces autres niveaux de gouvernement?

Niall Cronin: Mon équipe organise chaque mois une téléconférence avec les responsables des provinces et des territoires afin de faire le point sur leurs relations avec leurs homologues américains, et ces relations sont très solides. Je me trouvais en Colombie-Britannique le mois dernier pour rencontrer des responsables de cette province. Ils entretiennent des contacts réguliers avec leurs homologues de l'Alaska et de l'État de Washington, et ils traitent de toutes sortes de sujets, allant de l'énergie à l'eau en passant par le commerce. Ces relations sont profondes et durables, et les échanges sont très, très positifs. Je pense que cela vaut pour l'ensemble des régions.

Des maires se sont également rendus à la conférence des maires des États-Unis pour rencontrer leurs homologues. Ils ont de nombreux problèmes communs, et nous pouvons tirer beaucoup d'enseignements les uns des autres, car nous devons faire face souvent à des défis similaires.

L'un des domaines de coopération concerne précisément la crise du fentanyl. Lorsque l'administration Trump est arrivée au pouvoir, de nombreuses analyses erronées de la situation laissaient entendre que le fentanyl traversait la frontière depuis le Canada vers les États-Unis. Nous avons réussi à convaincre de nombreux Américains que c'était faux, mais nous sommes pleinement conscients que les deux pays font face à une situation grave liée au fentanyl et qu'il y a des enseignements que nous pouvons tirer de l'expérience de chacun. Mettre en relation les municipalités, les responsables de la santé publique... Ce sont des domaines dans lesquels les deux pays peuvent travailler ensemble.

● (1140)

Anita Vandenbeld: Vous avez mentionné les hypothèses erronées concernant les accusations relatives au fentanyl. Qu'en est-il des accusations relatives au travail forcé?

Niall Cronin: Il s'agit également de veiller à ce que nos diplomates aux États-Unis disposent des informations nécessaires pour pouvoir se rendre dans le bureau d'un membre du Congrès, d'un maire ou d'un autre responsable municipal ou parlementaire pour leur expliquer la situation, ce qui se passe du côté canadien de la frontière et la manière dont nous traitons ce problème grave. Il s'agit de reconnaître que ce sont des problèmes sur lesquels nous devrions travailler ensemble, et que nos mesures seront plus efficaces si nous procédons de cette façon.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe, pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Mondy, je vais revenir sur les contre-mesures tarifaires. Vous avez dit que les revenus que le gouvernement fédéral allait générer au moyen de celles-ci n'étaient pas nécessairement la priorité, mais il reste que ce sont des revenus que le gouvernement fédéral obtient lorsque des contre-mesures tarifaires sont mises en place.

Normalement, on nous dit que cet argent devra être redistribué aux entreprises canadiennes et québécoises touchées par la guerre tarifaire. Lorsque l'argent provenant des contre-mesures tarifaires est reçu par le gouvernement, selon ce que les ministres et le premier ministre nous disent, il est redistribué pour aider les secteurs économiques touchés par la crise tarifaire. Cependant, ce qu'on voit en ce moment, ce sont des programmes d'aide offerts aux entreprises sous forme de prêts. Donc, je veux juste essayer de trouver la logique là-dedans. Vous allez peut-être pouvoir m'aider.

Si le gouvernement fédéral génère des profits grâce aux contre-mesures tarifaires et que ses programmes d'aide aux entreprises touchées par la crise tarifaire sont offerts sous forme de prêts, nécessairement, ces entreprises vont redonner au gouvernement l'argent qu'il leur a prêté. Même si ce sont quand même de bons prêts avec de bons taux d'intérêt, il reste que cet argent prêté aux entreprises va retourner dans les coffres du fédéral.

Donc, je me demande pourquoi cet argent qui provient des contre-mesures tarifaires est redistribué sous forme de prêts aux entreprises touchées par la crise tarifaire, puisque ça signifie qu'il retournera nécessairement dans les coffres du gouvernement fédéral.

Je ne sais pas si vous me suivez, mais je n'arrive pas à trouver la logique derrière tout ça.

Yannick Mondy: Il y a plusieurs formes d'aide. Dans le cadre de mon mandat en tant que directrice générale responsable des relations de politique commerciale à Affaires mondiales Canada, je ne suis pas en mesure de vous donner des éléments factuels sur ces choses-là, mais je peux prendre votre question en note. Je peux dire que les programmes sont normalement assez ciblés pour permettre de travailler avec les entreprises.

Je vais aussi revenir sur la question soulevée par certains de vos collègues concernant le fait que nous ne semblons pas collecter de données. Nous sommes en constante communication avec les entreprises pour collecter des données sur la manière dont les droits de douane touchent...

Alexis Brunelle-Duceppe: Si vous me le permettez...

Yannick Mondy: Il y a un lien avec votre question, c'est-à-dire que ça permet aussi de cibler l'aide aux entreprises de façon plus précise, selon leurs besoins. Donc, je dirais que la communication sur leur situation financière est constante.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est justement pour ça que je pose ma question. Ce n'est pas logique que l'argent généré par le gouvernement au moyen des contre-mesures tarifaires soit redistribué sous forme de prêts, puisque ça signifie qu'il le récupère, ultimement. Où va-t-il le mettre, par la suite? On ne le sait pas. Il va peut-être le redonner sous forme de subventions à l'industrie pétrolière, qui n'est pas touchée par des droits de douane — ça, c'est mon petit clin d'œil politique. Pour moi, ça n'a pas de sens.

J'aimerais vous demander une dernière chose, puisqu'il ne me reste pas beaucoup de temps.

Monsieur le président, est-ce qu'il me reste un peu de temps?

● (1145)

[*Traduction*]

Le président: Votre temps est écoulé. Je vous ai donné une certaine marge de manœuvre.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord, merci.

[*Traduction*]

Le président: Nous passons maintenant à M. Lawrence.

Vous avez cinq minutes.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie pour votre travail. Je suis sûr que les soirées ont souvent été longues, alors je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Larose, je vais commencer par vous.

Le premier ministrea récemment laissé entendre dans une entrevue accordée au *New York Times* qu'il y avait un risque à long terme d'invasion américaine et que les principes élémentaires de gestion des risques exigeaient que nous nous préparions à cette invasion.

Croyez-vous qu'une invasion militaire américaine représente un risque réel?

Martin Larose: Je pense que le premier ministre a parlé d'un « risque extrême » dont il devait tenir compte, et je ne m'avancerai pas davantage. J'en resterai là, tout comme le premier ministre l'a fait.

Merci.

Philip Lawrence: Merci.

Une réponse un peu moins courte serait bien, mais ce n'est pas grave.

À votre connaissance, votre ministère ou tout autre ministère s'est-il préparé à une invasion militaire par les États-Unis?

Martin Larose: Les ministères élaborent en permanence des plans d'urgence pour toutes sortes de situations. Bien sûr, lorsque des menaces sont évoquées dans le débat public, les ministères doivent prévoir des scénarios d'urgence à cet effet. Je vais en rester là.

Philip Lawrence: Merci.

Je comprends que vous ne souhaitiez pas en dire davantage, monsieur Larose, mais je pense que l'on peut déduire de votre réponse que les ministères se sont préparés à une éventuelle invasion américaine. Est-ce exact?

Martin Larose: Je vais en rester là.

Philip Lawrence: Merci. Je vous remercie de votre travail, monsieur Larose, même si vous êtes un peu trop laconique.

J'aimerais passer à un autre sujet et aborder la question des droits de douane réciproques, et en particulier des remises.

Plusieurs entreprises de ma circonscription ont bénéficié de remises, ce qui est formidable, mais le problème, c'est qu'elles ont dû attendre un an pour recevoir ces centaines de milliers, voire ces millions, de dollars. Dans le contexte actuel, les entreprises ne peuvent pas se permettre d'attendre aussi longtemps. Nous avons récemment appris, lors d'une séance d'information technique, que les remises seront assujetties à une période d'attente de six à neuf mois. Ce n'est pas acceptable.

Pourriez-vous vous engager aujourd'hui à ramener ce délai à moins d'un mois, ou expliquer pourquoi ce n'est pas possible?

Yannick Mondy: Je vous remercie de votre question. C'est une question importante, car nous travaillons en étroite collaboration avec les entreprises.

Les remises relèvent du ministère des Finances. Je prends note de votre commentaire important et je le leur transmettrai, mais c'est une question qui s'adresse à ce ministère.

Philip Lawrence: Je comprends cela, mais lorsqu'on impose des contre-mesures tarifaires, je pense qu'on devrait également être conscients des conséquences. Mon collègue du Bloc en a parlé avec beaucoup d'éloquence.

Si, en fait, vous comptez imposer des contre-mesures tarifaires, je crois que la chose responsable à faire pour vous qui travaillez dans le domaine du commerce serait de vous entretenir avec vos collègues des finances et de leur dire que les remises doivent être versées dans un délai de six mois, de deux mois ou de deux semaines. Je ne comprends pas pourquoi la décision prend autant de temps. Cela nuit considérablement à l'impact des contre-mesures tarifaires. N'êtes-vous pas d'accord?

Yannick Mondy: Je peux vous dire ce que je vois lors de nos réunions avec les parties concernées. Elles soulèvent ces questions, notamment celle des remises. Nous en tenons bien sûr compte et nous nous efforçons de faire de notre mieux pour leur apporter le soutien nécessaire, parfois sous la forme de remises et parfois sous la forme de programmes de soutien.

Philip Lawrence: Merci. Mon temps est limité. J'aimerais aller plus loin à ce sujet.

Comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration préliminaire, le Canada s'est retiré des négociations, mais les explications fournies à ce sujet sont restées vagues, et vous avez dit dans votre déclaration que vous ne donneriez pas de détails précis à ce sujet.

Ce que je voudrais, ce ne sont pas des détails précis, mais simplement un énoncé général des problèmes qui se posaient lorsque le Canada a dit que trop, c'est trop. Dans ma circonscription, nous avons des entreprises qui perdent des emplois et des gens qui souffrent en raison de la crise de l'abordabilité. Ils aimeraient en connaître les raisons, et je pense que vous le leur devez.

Yannick Mondy: Merci.

Il s'agit d'une négociation importante, et nous sommes bien conscients que beaucoup de familles, de travailleurs et d'entreprises sont touchés.

Je peux vous renvoyer à l'entrevue que notre négociatrice en chef, Janice Charette, a accordée à *The House* le 28 août, dans laquelle elle a souligné que nous en étions aux grandes lignes d'un accord vers lequel nous pouvions tendre, mais qu'il restait encore beaucoup de travail à faire, que nous cherchions une issue mutuellement avantageuse pour stabiliser la relation et éviter l'entrée en vigueur des droits de douane au titre de l'article 338, et que nous voulions obtenir un allégement commercial significatif. En fin de compte, les États-Unis en demandaient trop et offraient trop peu. C'est ce qu'elle a déclaré dans cette entrevue.

● (1150)

Philip Lawrence: J'aimerais avoir plus de détails, tout comme le public canadien.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Clark.

Vous avez cinq minutes.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens également à remercier les hauts fonctionnaires de leur présence et du travail qu'ils accomplissent comme toujours, mais tout particulièrement ces derniers mois, au nom de tous les Canadiens.

Au cours de la semaine dernière, mes collègues et moi-même étions tous chez nous, dans nos circonscriptions. Ma circonscription abrite le plus grand parc commercial du Canada atlantique, c'est-à-dire le parc industriel de Burnside à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, où sont implantées des centaines, voire des milliers d'entreprises, dont bon nombre dépendent énormément — voire presque entièrement — du commerce avec les États-Unis. Bien entendu, certaines d'entre elles traversent une période difficile.

J'ai discuté avec un propriétaire d'entreprise la semaine dernière. Il vend 90 % de ses produits ou services à des clients américains, comme c'est le cas pour un grand nombre d'autres entreprises de cette région — la majorité d'entre elles en fait, voire plus —, et il a du mal à s'en sortir. Il doit prendre des décisions difficiles, et il fait tout ce qu'il faut. Ils déposent des demandes de participation aux programmes appropriés, et nous espérons pouvoir l'aider, mais ce que ces propriétaires me disent de manière assez constante et presque à l'unanimité, c'est que même s'ils sont en première ligne dans cette guerre commerciale et qu'ils en subissent les conséquences négatives, ils soutiennent la position du gouvernement en matière de droits de douane et de contre-mesures tarifaires, car s'il s'agit bien sûr d'une question économique, c'est aussi une question de souveraineté. J'estime que c'est la position adoptée par le gouvernement, et c'est une position que, selon moi, la grande majorité des Canadiens partage aussi, si l'on en croit pratiquement toutes les enquêtes sur cette question.

Je tenais à faire valoir cet argument, tout juste après avoir passé la semaine dans ma circonscription et avoir discuté avec des propriétaires d'entreprise de mon coin.

Bien entendu, en tant que Canadiens de l'Atlantique, la défense est toujours au cœur de nos préoccupations, et c'est un secteur dans lequel nous prévoyons d'énormes investissements au cours des prochaines années et décennies, notamment dans la région d'Halifax.

Monsieur Larose, vous pourriez peut-être aborder cet enjeu? D'après les observations que vous avez formulées précédemment, j'ai l'impression que les sujets dont nous discutons comportent deux volets. L'un d'eux concerne l'économie et le commerce, et l'autre la défense. Corrigez-moi si je me trompe, mais il me semble que vous êtes d'avis que, sur le plan de la défense, les accords de sécurité et de défense entre les États-Unis et le Canada continuent d'évoluer sans heurts, malgré les frictions commerciales. Est-il juste de résumer ainsi vos propos?

Martin Larose: Je vous remercie de votre question.

Je pense que cette évaluation de la situation est correcte. Nos soldats et ceux des États-Unis coopèrent quotidiennement. Nous avons habituellement plus de 600 soldats déployés aux États-Unis dans le cadre de diverses missions, y compris le NORAD, dont le commandement interarmées est situé à Colorado Springs, et à titre indicatif, je précise qu'environ 300 soldats et officiers américains sont déployés au Canada.

Jour après jour, nos militaires, hommes et femmes, servent aux côtés de leurs homologues américains. J'ai combattu à leurs côtés dans plusieurs guerres, et certains de nos militaires ont perdu la vie en Afghanistan et ailleurs. Je crois que notre collaboration avec les États-Unis dans le domaine de la défense est très solide.

Je vous remercie encore une fois de votre question.

Braedon Clark: Merci, monsieur Larose. Je vous suis reconnaissant des observations que vous avez formulées à ce sujet.

Vous avez évoqué le NORAD dans votre réponse. Je sais qu'un vaste programme de modernisation du NORAD est en cours. Comme vous l'avez laissé entendre, je dirais que le NORAD est l'une des plus importantes collaborations entre pays de l'après-guerre, voire de n'importe quelle époque. Pourriez-vous nous donner une idée du travail que le Canada et les États-Unis réalisent en ce moment pour moderniser le NORAD et des résultats auxquels nous pourrions nous attendre?

Martin Larose: La première chose que je dirais, c'est peut-être que le Canada a levé toutes les restrictions politiques concernant la défense aérienne et la défense antimissile intégrée, c'est-à-dire ce que le président américain a appelé le « Dôme d'or ». C'est là la première précision à apporter. Nous discutons actuellement de cette question avec des responsables américains, mais à part cela, nous renforçons nos capacités, comme je l'ai mentionné précédemment.

Par exemple, nous mettons au point des radars transhorizon, qui revêtent une importance capitale pour le NORAD. Nous achetons de nouveaux hélicoptères tactiques, de nouveaux avions, de nouveaux sous-marins, entre autres choses, et tous ces équipements, toutes ces capacités, nous aident à détecter les menaces de loin et à y répondre rapidement. Ces mesures sont prises conjointement avec nos homologues américains.

Nous consacrons en effet des sommes considérables à la modernisation du NORAD, afin de partager le fardeau que représente la défense de l'Amérique du Nord.

● (1155)

Niall Cronin: L'Arctique est l'autre région où nous réalisons des investissements qui sont bien accueillis par les États-Unis. En mars, le gouvernement du Canada a présenté un plan global qui prévoit plus de 35 milliards de dollars d'investissements, dont 32 milliards destinés aux bases d'opérations avancées de Yellowknife, d'Inuvik et d'Iqaluit, ainsi qu'à la 5e Escadre, c'est-à-dire notre base d'opérations à Goose Bay. Ces engagements montrent également comment le Canada se mobilise pour renforcer sa souveraineté et sa résilience, ce qui, en fin de compte, renforce nos capacités nationales et fait de nous un meilleur partenaire pour les États-Unis.

Le président: Je remercie infiniment nos témoins d'avoir comparu devant nous aujourd'hui et d'avoir apporté de précieux témoignages.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance afin de nous préparer à recevoir le prochain groupe d'experts.

Merci.

● (1155)

_____(Pause)_____

● (1200)

Le président: La séance reprend.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui participeront à la deuxième heure de la séance.

Premièrement, nous accueillons la professeure Andrea Charron, qui est directrice au Centre d'études sur la défense et la sécurité de l'Université du Manitoba et qui comparaît par vidéoconférence.

Nous recevons ensuite Meredith Lilly, qui est professeure titulaire et titulaire de la chaire Simon Reisman en politique économique internationale à l'Université Carleton.

Enfin, nous accueillons Jamie Tronnes, directrice générale au Center for North American Prosperity and Security.

Les témoins disposeront d'au plus cinq minutes pour faire leur déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux séries de questions.

J'invite maintenant la professeure Andrea Charron à faire une déclaration préliminaire d'une durée maximale de cinq minutes.

Merci.

Andrea Charron (directrice, Centre d'études sur la défense et la sécurité, Université de Manitoba, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. Je limiterai mes observations à mon domaine de recherche et d'intérêt particulier, à savoir les relations en matière de défense et, plus particulièrement, le NORAD.

La bonne nouvelle, c'est que le NORAD continue de fonctionner comme prévu. Sur le plan opérationnel, le commandement reste efficace et continue d'offrir un cadre permettant au Canada et aux États-Unis de coopérer en matière de défense continentale. Toutefois, plusieurs problèmes persistants méritent une attention particulière.

Le principal message que j'aimerais vous communiquer aujourd'hui est simple. Le Canada obtient en grande partie le NORAD qu'il souhaite, car ce commandement ne constitue pas un enjeu politique majeur aux États-Unis, comparativement à d'autres priorités en matière de défense comme la défense intérieure et le Dôme d'or. Cet arrangement a bien fonctionné pour le Canada, mais il pourrait changer, et ce, rapidement. Il serait donc prudent de mettre en œuvre dès maintenant certaines manœuvres stratégiques.

La première source de tension de longue date dans les relations bilatérales en matière de défense a été la position du Canada à l'égard de la défense antimissile balistique, maintenant abordée de manière plus précise dans le contexte plus large de la défense aérienne et antimissile intégrée. Cette tension a été partiellement atténuée par la déclaration que le ministre McGuinty a faite le 16 juillet 2025, selon laquelle le gouvernement a levé toutes les restrictions relatives à la défense aérienne et antimissile du Canada. Bien que cela ne marque pas en soi un changement de politique, cela confère une certaine souplesse stratégique.

Un deuxième enjeu concerne les modifications éventuelles du plan de commandement unifié des États-Unis et les conséquences que ces modifications pourraient avoir pour les dispositions relatives au commandement et au contrôle du NORAD. À l'heure actuelle, le commandant du NORAD exerce également les fonctions de commandant du U.S. Northern Command, USNORTHCOM, une double fonction qui a assuré continuité et efficacité. Si les États-Unis devaient réexaminer les propositions visant à créer un commandement des Amériques, par exemple — comme cela avait été suggéré après les attentats du 11 septembre —, ou modifier en profondeur la répartition géographique des commandements de manière à séparer le Canada du territoire continental des États-Unis, la structure de commandement sous-jacente du NORAD pourrait devoir être réexaminée. Il est important de rappeler que l'accord du NORAD lui-même peut être résilié par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un préavis écrit de 12 mois.

Troisièmement, le Canada devrait continuer d'étudier les possibilités d'élargir sa participation aux ententes de défense continentale. Tant sur le plan géographique que stratégique, le Groenland apparaît comme un partenaire naturel pour l'avenir. Le Canada, les États-Unis, le Groenland et le Danemark coopèrent déjà étroitement pour réapprovisionner la station des Forces canadiennes Alert en passant par la base spatiale de Pituffik, et le Danemark et le Canada ont conclu un nouveau protocole d'entente sur la coopération en matière de défense.

Il existe toutefois des changements organisationnels possibles qui pourraient affaiblir le caractère résolument binational du NORAD. Par exemple, si l'USNORTHCOM et le NORAD devaient fusionner certains postes opérationnels au sein du commandement, il faudrait que le Canada insiste pour que des postes distincts soient maintenus pour le NORAD et l'USNORTHCOM. Ces deux organisations ont des mandats, des responsabilités et des fondements politiques différents, et il est important de préserver ces distinctions.

Que devrait faire le Canada?

Tout d'abord, la Commission permanente mixte de défense étant actuellement en suspens, le moment est venu de renforcer le Comité de coopération militaire et de commencer à repérer un futur coprésident canadien pour mettre au point un mécanisme de dialogue sur la revitalisation de la défense. Au lieu de choisir un parlementaire en fonction, il conviendrait d'envisager de nommer une personne possédant une expertise approfondie des relations politiques, diplomatiques, économiques et militaires entre le Canada et les États-Unis.

Deuxièmement, le Canada devrait recréer un poste de conseiller politique d'Affaires mondiales Canada au quartier général du NORAD, à Colorado Springs. Le conseiller technique actuel du ministère de la Défense nationale joue un rôle essentiel, notamment en raison de l'ampleur et de la complexité des projets de modernisation du NORAD, mais la modernisation ne représente qu'une partie du défi. L'accord lui-même a besoin d'être géré, et ce travail relève fondamentalement d'une fonction diplomatique et politique qu'Affaires mondiales Canada est le mieux à même d'assumer.

Troisièmement, pendant que l'armée américaine réexamine la répartition future des postes, le Canada doit, de son côté, continuer à déterminer quels postes servent au mieux ses intérêts. À mon sens, les postes canadiens au sein de l'armée américaine restent essentiels, en particulier les postes de commandement adjoints dans la région alaskienne du NORAD, la région continentale du NORAD et au quartier général même du NORAD. Ces postes confèrent au Canada une influence, une connaissance de la situation et un accès direct au processus décisionnel.

Quatrièmement, et plus important encore, il faut accélérer les projets de modernisation du NORAD, en particulier ceux liés à la connaissance du domaine et à la défense du continent. L'amélioration des capacités de détection, de suivi et d'attribution est fondamentale pour tous les autres aspects de la défense du continent. Le Canada ne peut pas se permettre d'attendre que ces améliorations se concrétisent dans le cadre d'un cycle budgétaire de 20 ans.

● (1205)

En conclusion, le NORAD reste un atout précieux pour les deux pays. Cependant, le bon fonctionnement des institutions exige une attention continue. Le Canada ne doit pas partir du principe que des décennies de stabilité garantissent la continuité à venir. La meilleure façon de préserver le NORAD tel qu'il est aujourd'hui est de façonner activement le NORAD dont nous aurons besoin.

Je vous remercie de votre attention

Le président: Je vous remercie de votre déclaration, madame Charron.

J'invite maintenant Mme Lilly à faire une déclaration préliminaire d'une durée maximale de cinq minutes.

[*Français*]

Meredith Lilly (professeure titulaire, Simon Reisman Chair in International Economic Policy, Carleton University, à titre personnel): Monsieur le président, membres du Comité, bonjour. C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je m'appelle Meredith Lilly, et je suis professeure de commerce international à l'Université Carleton.

Beaucoup de choses ont changé depuis ma dernière comparution devant votre comité, et les Canadiens de l'ensemble du pays suivent de près l'évolution du différend commercial qui oppose le Canada aux États-Unis.

Je voudrais profiter de cette occasion pour encourager les députés à ne pas se focaliser sur la question de savoir si le Canada reviendra ou non à la table des négociations, mais plutôt à se concentrer sur la manière dont nous nous préparons à reprendre les discussions, car les détails d'un éventuel accord méritent toute notre attention. L'impression selon laquelle les négociations avec les États-Unis seraient bloquées pendant une durée indéterminée me préoccupe, car je ne crois pas que cela soit le cas. Je prévois que les négociations reprendront dans les mois à venir.

Par exemple, si le Mexique et les États-Unis parviennent à négocier un accord bilatéral sur l'allègement des droits de douane cet automne, le Canada sera contraint de revenir de toute urgence à la table des négociations. Le premier ministre s'est déclaré disposé à reprendre les négociations dès qu'un accord mutuellement avantageux pourra être conclu, et le président Trump a laissé entendre que les pourparlers pourraient reprendre d'ici quelques semaines. Il est donc nécessaire de se préparer à ce à quoi pourrait ressembler un nouvel accord bilatéral.

À la mi-août, les deux parties pensaient avoir réussi à négocier un accord portant sur un ensemble de conditions, avant que les négociations n'échouent. On peut raisonnablement s'attendre à ce que ces conditions constituent désormais la base du prochain cycle de négociations; cependant, je crains que même les conditions que le Canada était prêt à accepter en août ne soient désormais plus difficiles à obtenir. Le contexte politique a encore évolué depuis l'échec des négociations, et le grand public ne se montre guère disposé à conclure un accord.

Néanmoins, alors que le Canada évalue les inconvénients politiques d'un rapprochement avec les États-Unis, notre gouvernement doit également prendre en compte le coût de cette incertitude persistante pour les entreprises et les travailleurs canadiens les plus durement touchés par les droits de douane. Par exemple, depuis que l'administration Trump a annoncé des droits de douane sur l'acier et les véhicules canadiens, nous avons assisté à plusieurs vagues de licenciements très médiatisées dans le secteur manufacturier canadien: chez Stellantis à Brampton, chez Algoma Steel à Sault Ste. Marie et, la semaine dernière encore, chez Stelco à Hamilton.

Des décennies de recherche nous ont appris que les salariés qui perdent leur emploi dans de telles circonstances ont souvent du mal à retrouver un nouveau poste. Cette situation est particulièrement difficile pour les salariés plus âgés, moins instruits ou domiciliés dans de petites collectivités où les possibilités d'emploi sont rares. Des études menées par Statistique Canada montrent que même ceux qui parviennent à retrouver un emploi ont tendance à toucher un salaire inférieur dans leur nouveau poste.

Dans le même temps, les produits soumis à des droits de douane de 50 % aux termes de l'article 338 de la loi américaine sur les tarifs douaniers se retrouvent de fait exclus du marché américain, et certains produits canadiens font désormais l'objet d'une interdiction pure et simple. L'incidence totale de cette dernière mesure américaine et des mesures de rétorsion prises par le Canada ne sera pleinement ressentie que dans les semaines et les mois à venir.

De plus, en raison des accords conclus par d'autres pays avec les États-Unis afin d'obtenir leurs propres allègements tarifaires, des pays comme le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Japon et la Corée bénéficient d'un traitement tarifaire plus simple et souvent plus avantageux pour leurs véhicules finis importés aux États-Unis que le traitement tarifaire imposé au Canada et au Mexique, ce qui réduit encore davantage notre compétitivité.

Bien que toutes ces difficultés soient bien réelles, nous ne devons pas perdre de vue le fait que l'ACEUM reste en vigueur et que jusqu'à 80 % de la totalité des produits canadiens continuent d'entrer aux États-Unis en franchise de droits, à condition qu'ils soient conformes à l'ACEUM. Même si je ne m'attends pas à ce que le président américain se retire de l'ACEUM, nous ne devons pas sous-estimer l'importance économique cruciale que revêt cet accès stable à des marchés pour la grande majorité de nos exportateurs vers les États-Unis. C'est cette stabilité que le Canada doit préserver dans tout nouvel accord.

Pendant que le gouvernement réfléchit aux conditions propices à la reprise des négociations, je l'exhorte à mettre de côté le défi insurmontable que représente l'instauration d'un climat de confiance avec l'administration Trump, c'est-à-dire ce problème de « signature au crayon » évoqué par le premier ministre en août. Nous devons plutôt nous concentrer sur les détails d'un accord dont le Canada pourra s'accommoder, qu'il soit en vigueur pendant trois mois ou trois ans. À mes yeux, le Canada fait face en ce moment à bien d'autres scénarios plus négatifs que celui où l'administration Trump reviendrait sur l'accord.

Le premier scénario serait l'absence totale d'accord sur les allègements tarifaires, qui aurait des conséquences potentiellement dévastatrices pour les secteurs canadiens les plus touchés. Le second serait la conclusion d'un accord vraiment défavorable qui compromettrait la viabilité à long terme du secteur manufacturier canadien, un accord dont nous pourrions être obligés de nous accommoder pendant plusieurs années après le départ de Trump. Je crois que nos négociateurs sont pleinement conscients des difficultés que posent ces deux scénarios et qu'ils s'efforceront de conclure l'accord le plus avantageux qui soit pour le Canada, dans les circonstances actuelles.

À cette fin, j'encourage les membres du Comité à se pencher attentivement sur les détails d'un éventuel accord, car c'est ainsi qu'ils seront le mieux à même de déterminer si cet accord sert les intérêts des Canadiens.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le président.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions au moment propice.

● (1210)

Le président: Je vous remercie de votre présentation.

J'invite à présent Mme Tronnes à prononcer une déclaration liminaire d'une durée maximale de cinq minutes.

Jamie Tronnes (directrice générale, Center for North American Prosperity and Security, à titre personnel): Je vous remercie, monsieur le président et membres du Comité.

Je souhaite profiter de ce temps pour analyser à plus long terme l'état actuel de cette relation, le chemin qui nous a menés là où nous en sommes aujourd'hui, et ce que le Canada doit faire à présent. Si le Canada veut être pris au sérieux à Washington et ailleurs, nous devons commencer par dresser un bilan honnête de la façon dont nous étions perçus avant le retour au pouvoir de Donald Trump. Cette relation n'était pas parfaite avant son arrivée, et elle ne le sera pas non plus après son départ.

Les Canadiens estiment que le Canada est un pays très respecté. Nous pensons avoir fait nos preuves pour mériter notre place sur la scène internationale. Nous nous sommes battus pour l'OTAN sur les champs de bataille de Kandahar, essuyant de nombreuses pertes. Mais quel genre d'allié avons-nous été depuis lors? Sommes-nous encore un partenaire digne de confiance?

En 2023, des documents ayant fuité du Pentagone révélaient que le premier ministre Trudeau avait déclaré en privé à ses alliés que le Canada n'atteindrait jamais l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN en matière de dépenses militaires. En mai 2024, 23 sénateurs américains des deux partis ont averti que le Canada manquait à ses obligations envers l'OTAN. Le Canada a répondu en s'engageant à atteindre les 2 % d'ici 2032 et à financer le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité, dont le siège social est situé à Montréal. Les délégations de l'OTAN étaient furieuses.

La même tendance s'est confirmée dans le domaine de l'énergie. En août 2020, le chancelier allemand Olaf Scholz s'est rendu au Canada à la recherche d'une alternative au gaz russe. On lui a répondu qu'un tel projet n'était pas viable sur le plan commercial. Le Japon a fait de même quelques mois plus tard. Nos alliés avaient besoin de pétrole, de gaz, de minéraux essentiels, ainsi que d'une force de dissuasion, mais nos dirigeants se sont contentés de discours creux. Il faut le dire clairement et avec une certaine humilité: le Canada n'est pas perçu par les autres pays comme nous avons tendance à nous percevoir.

Le président Trump a obligé le Canada à sortir de sa complaisance. Nous avons dû réfléchir longuement à ce que signifierait la perte d'un accès en franchise de droits à notre principal partenaire commercial et à notre plus grand allié militaire. Nous devons également comprendre ce que nos amis à travers le monde attendent de nous.

Le gouvernement canadien peut se targuer d'avoir obtenu plusieurs résultats concrets. Par exemple, le Canada a atteint l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN en matière de dépenses de défense au cours de l'exercice 2025-2026, plusieurs années avant l'échéance prévue par le gouvernement précédent. Le Parlement a adopté la Loi visant à bâtir le Canada. Le nouveau Bureau des grands projets a mis sur pied 28 initiatives visant à unifier le pays. Le 1er octobre, le gouvernement a désigné le gazoduc Pacific Link comme premier projet d'intérêt national au titre de cette loi. Il permettra d'acheminer un million de barils supplémentaires par jour vers les marchés asiatiques. Le projet de GNL de la côte Ouest est en cours d'accélération. Le Canada élargit l'accès au marché pour les investisseurs étrangers, offre des incitations fiscales compétitives à l'échelle mondiale, et renforce l'implantation d'entreprises étrangères sur son territoire.

Ces derniers 18 mois, le gouvernement fédéral a fait davantage pour ouvrir la voie à de grands projets dans le domaine des ressources et de l'énergie qu'au cours de toute la décennie précédente. Il s'agit là d'une rupture décisive avec des années de politique économique qui considéraient notre richesse en ressources comme un fardeau plutôt que comme un atout.

Le Canada a raison de chercher de nouveaux partenaires, mais l'histoire nous met en garde contre les limites de cette démarche. En 1957, John Diefenbaker s'était engagé à transférer 15 % des importations américaines vers la Grande-Bretagne. Cet engagement ne s'est pourtant jamais concrétisé. Après le « choc Nixon », le gouvernement canadien a adopté en 1972 une « troisième voie » visant à réduire notre dépendance vis-à-vis du marché américain. En l'espace de deux décennies, notre dépendance envers les États-Unis n'a pas diminué, et elle s'est même accrue. Bref, la géographie est une réalité tenace.

Le premier ministre a déclaré que la longue phase d'intégration économique toujours plus étroite avec les États-Unis était révolue. Il a peut-être raison, mais la fin d'une « intégration toujours plus étroite » ne signifie pas pour autant le début d'une « intégration toujours plus éloignée ». L'objectif même du gouvernement est de doubler nos exportations vers les pays autres que les États-Unis d'ici une décennie, et non de réduire de moitié celles destinées aux États-Unis. C'est là le bon cadre de référence. La diversification n'est pas une question de « soit l'un, soit l'autre », car il s'agit plutôt de multiplier les partenariats sur la scène internationale. Notre géographie, notre histoire et nos infrastructures communes signifient que les États-Unis vont demeurer essentiels à la prospérité du Canada.

C'est dans le domaine de la sécurité que cette réalité apparaît le plus manifestement. En effet, le Groupe des cinq s'est avéré particulièrement bénéfique pour le Canada. Notre coopération en matière de sécurité aux frontières, d'enquêtes criminelles, d'application de la loi et de renseignement assure chaque jour la sécurité des Canadiens. Enfin, notre participation au NORAD demeure indispensable.

En 2024, le Canada, la Finlande et les États-Unis ont lancé le Pacte de collaboration sur les brise-glaces afin de renforcer nos capacités conjointes en matière de brise-glaces dans l'Arctique. Bien que Washington s'apprête désormais à exclure les produits canadiens des marchés publics civils fédéraux, les entreprises canadiennes du secteur de la défense restent exemptées des restrictions « Achetez américain » prévues par l'Accord sur le partage de la production de défense. Nous ne devons donner à personne un prétexte pour changer cette situation.

Cela m'amène à la question des achats dans le domaine de la défense. Le Canada a agi rapidement pour préserver sa santé économique. Nous devons faire preuve de la même urgence pour reconstruire nos forces armées. Cela nécessite une refonte lucide de nos modes d'approvisionnement. Par exemple, nous nous sommes engagés à respecter le nouvel objectif de l'OTAN, à savoir 5 % d'ici 2035. Les capacités militaires futures du Canada dépendront de nos décisions actuelles.

Le fiasco lié au processus d'acquisition des F-35 nous a montré que l'indécision est en soi une décision. Nous en payons le prix en matière de formation des pilotes, d'implantation de bases militaires, et de préparation opérationnelle. Des entreprises canadiennes fabriquent des composants pour les F-35 qui volent dans le monde entier. Le secteur industriel américain de la défense soutient des dizaines de milliers d'emplois ici même, au Canada.

● (1215)

Le Canada devrait diversifier ses fournisseurs lorsque cela sert ses intérêts, mais aucune décision en matière d'approvisionnement ne devrait être prise dans le seul but de faire la une des journaux dans le cadre d'un différend commercial.

Les relations entre le Canada et les États-Unis ne se rétabliront peut-être jamais complètement, mais il reste dans l'intérêt du Canada de rester en phase avec son voisin sur le plan économique et, espérons-le, sur le plan stratégique.

Les droits de douane menacent désormais les emplois canadiens, la prospérité du Canada et, en fin de compte, la souveraineté canadienne. Notre réponse a consisté à faire preuve d'un leadership résolu et à la hauteur des circonstances, même si cela implique de faire quelques concessions en cours de route.

La complaisance économique mène à la dépendance économique. Nous avons déjà fait l'expérience de la complaisance, et nous savons où cela mène. Le Canada doit bâtir un pays plus fort, plus prospère et plus sécuritaire, un pays qui inspire le respect dans le monde parce qu'il l'a mérité.

Je vous remercie, et c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président: Merci pour votre présentation, madame Tronnes.

Nous allons à présent passer aux questions des députés, en commençant par M. Mantle.

Monsieur Mantle, à vous la parole pour un maximum de six minutes, je vous prie.

Jacob Mantle: Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens tout d'abord à remercier nos invités pour leurs précieux témoignages sur cet enjeu important.

Docteure Lilly, vous avez exhorté les membres du Comité et, je crois, l'ensemble des parlementaires à examiner avec attention ce à quoi pourrait ressembler un éventuel accord futur avec les États-Unis.

Ma question est la suivante: comment les membres de l'opposition sont-ils censés s'y prendre alors que le gouvernement refuse de fournir le moindre renseignement sur les termes proposés pour un accord? Tout ce qu'on nous dit, en substance, c'est d'accorder une confiance aveugle au premier ministre. Comment pouvons-nous évaluer si un accord est bon sans disposer d'aucun détail?

Meredith Lilly: Merci pour cette question fort pertinente.

Il est certes important de continuer à demander des précisions. Je comprends et je respecte le fait que les négociations aient leurs raisons d'être et que certaines de leurs composantes doivent se dérouler dans le plus grand secret.

En revanche, les députés de l'opposition ont de nombreuses possibilités d'action, notamment celle de rencontrer les différentes parties prenantes afin de déterminer ce qui leur conviendrait dans différents scénarios.

En réalité, il faut continuer à faire preuve de curiosité, et aller au fond des choses.

Par exemple, le secteur automobile compte de nombreux acteurs différents, dont les intérêts ne coïncident pas toujours. Par conséquent, si vous souhaitez réellement comprendre les objectifs à atteindre en matière d'allégement tarifaire pour les véhicules automobiles, vous devez cerner les attentes des différents acteurs du secteur; ils ne poursuivent pas tous les mêmes objectifs. D'après mon expérience, ils n'hésiteront pas à vous faire part de leurs attentes.

Je vous encourage à consacrer un temps considérable à cette question et à aller à la rencontre des petites entreprises de vos circonscriptions afin de cerner leurs besoins. Nous savons, par exemple, que seuls environ 20 % des petites entreprises canadiennes exportent des marchandises, principalement vers les États-Unis. Quels sont leurs objectifs et leurs demandes, précisément?

Bref, voilà ma suggestion.

● (1220)

Jacob Mantle: Pensez-vous qu'il soit juste de demander au gouvernement de nous fournir un peu plus de détails concernant les négociations en cours?

Meredith Lilly: Il est légitime de demander quoi que ce soit. Ce que le gouvernement choisit de divulguer relève de sa prérogative. Je pense toutefois qu'il est utile que les chefs de l'opposition puissent assister à certaines séances d'information à huis clos. Cela s'est d'ailleurs produit à plusieurs reprises lorsque je travaillais auparavant au sein du gouvernement. Il existe des moyens pour les députés de l'opposition d'obtenir certains types de renseignements. Par contre, le gouvernement serait en droit de vous demander certaines garanties.

Jacob Mantle: C'est tout à fait juste, merci.

Selon vous, les contre-droits de douane imposés par le Canada sont-ils bénéfiques ou néfastes pour nos propres entreprises? Quel est votre point de vue à ce sujet?

Meredith Lilly: Vous avez posé une question concernant nos entreprises. Étant donné l'augmentation du coût des intrants en provenance des États-Unis, cela risque évidemment de nuire à leurs intérêts.

Par ailleurs, d'après ce que j'ai compris, après avoir examiné les mesures de rétorsion et en particulier la liste d'août, le gouvernement a surtout cherché à limiter les conséquences des droits de douane de l'article 338.

Prenons une catégorie de produits, à savoir les soins de la peau et le maquillage, des produits que beaucoup de femmes utilisent. Les États-Unis ont imposé des droits de douane de 50 % sur les produits de beauté canadiens importés sur leur territoire. Le Canada a ensuite pris certaines mesures de rétorsion.

J'imagine que la logique économique aurait été d'uniformiser les règles du jeu pour aider les entreprises canadiennes, qui risquent désormais d'être évincées du marché américain. L'imposition de droits de douane à hauteur de 50 % rendrait ces produits très chers, diminuant ainsi la demande chez les consommateurs américains.

Jacob Mantle: Je vous remercie.

J'ai une dernière question pour Mme Lilly concernant les droits de douane, puis j'aurai une question pour Mme Tronnes.

D'après ce que j'ai compris, l'imposition de droits de douane est censée nous placer dans une meilleure position de négociation, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec le bien-fondé d'une telle stratégie.

Madame Lilly, avez-vous des éléments permettant de démontrer que l'instauration de droits de douane nous a placés dans une meilleure situation?

Meredith Lilly: Le débat qui anime actuellement les experts en commerce ne porte pas tant sur l'utilisation des mesures de rétorsion comme moyen de pression, mais plutôt sur leur utilisation en tant que « mesure de sauvegarde », selon la terminologie commerciale, afin de protéger le marché canadien des effets néfastes des droits de douane américains.

Voilà pourquoi certains experts en commerce estiment que l'approche adoptée par le Canada est peut-être, en réalité, plus conforme aux règles du commerce international que celle adoptée par les États-Unis.

Jacob Mantle: Je vous remercie.

Il ne me reste qu'une quarantaine de secondes, et je vais en profiter pour poser une question à notre autre invitée.

Madame Tronnes, l'année dernière, vous avez témoigné devant le comité du commerce au sujet de l'ingérence étrangère. Vous aviez déclaré devant ce comité que le gouvernement américain cherchait à être assuré que le Canada prendrait au sérieux la question de l'ingérence étrangère.

La date limite d'inscription au registre des agents étrangers était vendredi. Si vous consultez le registre en date d'aujourd'hui, vous constaterez qu'il n'y a pourtant que deux inscriptions au total. Qu'en pensez-vous? Est-ce un nombre raisonnable, ou aurions-nous dû plutôt en compter des centaines?

● (1225)

Jamie Tronnes: Je ne connais pas le nombre d'agents étrangers présumés qui opèrent au Canada. Sur le plan juridique, il s'agit peut-être simplement d'une question de capacité quant à savoir si un individu est tenu de s'enregistrer. Bref, je ne saurais vraiment le dire.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons ensuite entendre M. Sari.

Monsieur Sari, vous disposez d'un maximum de six minutes, je vous prie.

[*Français*]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins d'être venus ici aujourd'hui, parce que je vois dans leurs témoignages une certaine vulgarisation.

J'ai plusieurs thèmes à aborder, mais, vu que je ne dispose que de six minutes, je vais en aborder seulement trois.

J'ai moi-même un bagage universitaire, ayant beaucoup enseigné, et j'ai beaucoup débattu sur la question de l'intégration de la chaîne d'approvisionnement ou de l'intégration économique de façon générale. Alors qu'on peut parler d'une guerre tarifaire ou d'un différend avec nos voisins du Sud, les États-Unis, quelles leçons pouvons-nous apprendre aujourd'hui pour mieux nous situer sur la question des avantages et des désavantages d'avoir une chaîne d'approvisionnement intégrée avec nos voisins du Sud?

[*Traduction*]

Meredith Lilly: Merci pour la question.

De quelle manière le Canada pourrait-il mieux se positionner afin de tirer parti de chaînes d'approvisionnement intégrées? Est-ce bien votre question?

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Il y avait toujours deux écoles de pensée: celle qui disait qu'il fallait une bonne intégration avec nos voisins, et celle qui disait le contraire. Est-ce que ce différend, cette guerre tarifaire, nous amène à clarifier notre position là-dessus?

[*Traduction*]

Meredith Lilly: La pandémie de COVID-19 a fourni un très bon exemple illustrant comment aborder cette question. La conclusion à laquelle je suis parvenu, dans ma réflexion personnelle, est que nous devrions chercher à développer nos propres chaînes d'approvisionnement dans les domaines essentiels à nos intérêts humains.

Un exemple qui a été mis en lumière pendant la pandémie de COVID-19 est celui où l'administration Trump a menacé de priver le Canada de l'accès aux masques 3M. Notre ambassadeur de l'époque a déployé des efforts considérables pour éviter que cela ne se produise, mais cela a suscité une vive inquiétude au Canada quant à notre dépendance vis-à-vis d'une chaîne d'approvisionnement étrangère. Le premier ministre Ford ainsi que d'autres décideurs ont alors pris la décision de collaborer avec la société 3M afin de l'aider à s'implanter au Canada.

Cela implique davantage de redondances et, par conséquent, des coûts plus élevés, et ce n'est donc pas toujours souhaitable. Je ne le recommanderais pas pour tous les produits, mais lorsque ceux-ci sont essentiels à la vie humaine et à la sécurité de la population canadienne, il arrive que la mise en place de chaînes d'approvisionnement redondantes soit probablement justifiée.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Madame Tronnes, cet été, j'étais à Chicago pour assister à la National Conference of State Legislatures, ou NCSL, avec plusieurs élus du Sénat américain. Je vois quand même une certaine évolution de leur position, qu'ils soient républicains ou démocrates.

Dans une négociation, il y a toujours deux côtés. Comment décririez-vous la perception qu'ont nos voisins du Sud, de l'autre côté, des négociations?

[*Traduction*]

Jamie Tronnes: Eh bien, tout dépend vraiment de la personne à qui on pose la question.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Mon point de vue était simple: ce qu'on entendait à l'intérieur du bureau était différent de ce qu'on entendait à l'extérieur.

[*Traduction*]

Jamie Tronnes: Je n'étais pas présente à la table des négociations, et je ne peux donc pas vous répondre, mais je sais que c'est une question qui se pose. La question de savoir si le Canada s'est retiré ne préoccupe pas particulièrement les Américains. Ceux-ci s'inquiètent avant tout du coût de la vie, et les droits de douane en constituent une part importante.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Comité sur un sondage réalisé par Scott Lincicome, de l'Institut Cato. J'en ai un exemplaire sous les yeux, qui montre à quel point les Américains sont préoccupés par les droits de douane. Les chiffres sont parlants: 74 % des personnes interrogées ont déclaré que les droits de douane ont contribué à faire augmenter les prix à l'épicerie; 53 % ont estimé qu'ils ont contribué à affaiblir l'économie américaine, et 49 % ont indiqué qu'ils ont contribué à détériorer leurs conditions de vie.

Je pense que, d'une manière générale, les Américains ne se soucient guère de savoir qui a dit quoi ni qui a tourné le dos à qui. Ce qui les préoccupe, c'est le coût de la vie au quotidien et la question de savoir s'ils vont pouvoir un jour accéder à la propriété, ou même s'ils auront les moyens de demeurer dans leur logement actuel. Bref, c'est ce genre d'enjeux qui préoccupent énormément les Américains en ce moment.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

J'aimerais parler d'un autre élément important dans une négociation. J'entends mes collègues de l'autre côté de la salle parler des négociations en se concentrant beaucoup sur les droits de douane ou sur les contre-mesures tarifaires, qui sont certainement très importants. Cependant, dans ces négociations, il y a un autre élément qui est quand même très important: la souveraineté. J'aimerais bien entendre vos commentaires là-dessus. Mme Charron peut aussi donner son point de vue.

Dans cette entente qu'on voudrait avoir, il ne s'agit pas uniquement de savoir quel pourcentage de droits de douane on peut céder; la question de la souveraineté, notamment sur les plans économique et numérique, mais à tous les égards, est aussi importante. Il s'agit de pouvoir prendre nos décisions sans consulter nos voisins.

● (1230)

[*Traduction*]

Jamie Tronnes: Oui. À ce sujet, avant de céder la parole à Mme Charron, je dirais qu'il est important que les Canadiens se souviennent que notre souveraineté nous tient à cœur et que nous faisons partie du G7. Nous ne devrions pas être traités comme un État. Je pense que la plupart des Américains le comprennent et nous respectent en tant que pays étranger. Je ne me souviens pas d'une autre période où le Canada ait fait l'objet de commentaires aussi variés: tantôt considéré comme un voisin, tantôt comme un partenaire commercial, tantôt comme un endroit avec lequel, plus que tout autre, les États-Unis devraient assurément entretenir de bonnes relations.

Sur ce, je vais céder la parole à Mme Charron.

Andrea Charron: Merci pour votre question.

En ce qui concerne les relations avec les États-Unis dans le domaine de la défense, il est important que le Canada dispose des moyens nécessaires pour se défendre et qu'il puisse s'appuyer sur ses partenaires, ses alliés et ses liens avec les États-Unis. C'est essentiellement ce que prévoit l'accord du NORAD. Nous sommes divisés en trois régions. Le Canada constitue une région à part entière, et c'est au niveau national que nous décidons des moyens que nous mettons à la disposition du NORAD pour soutenir la défense canado-américaine en Amérique du Nord.

Ce dont nous avons besoin de toute urgence, c'est que bon nombre des projets de modernisation du NORAD, comme le système de radar transhorizon dans l'Arctique, soient mis en service immédiatement. Étant donné que le système d'alerte du Nord arrive à la fin de sa durée de vie opérationnelle, même avec le système de radar transhorizon dans l'Arctique, il reste des régions du Canada où nous resterons pratiquement aveugles. Ensemble, nous sommes plus forts, à condition que les deux parties fassent leur part pour défendre leur propre patrie.

Le président: Merci beaucoup. Nous passons maintenant la parole à M. Brunelle-Duceppe.

Vous avez six minutes.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Madame Lilly, plus tôt, M. Mantle vous questionnait sur ce que les partis de l'opposition pouvaient faire quant aux négociations. Nous avons peut-être un rôle moindre à jouer, car, malheureusement, nous ne sommes pas assis à cette table. Nous pouvons quand même faire des propositions, mais nous ne sommes pas nécessairement au courant de ce qui se passe à cette table.

Par contre, il y a un endroit où nous pourrions jouer un plus grand rôle, et c'est l'objet de ma question: d'ici la reprise des négociations et la signature d'une entente, la priorité du gouvernement ne devrait-elle pas être de trouver la meilleure façon de soutenir les industries les plus touchées par les droits de douane?

Vous avez parlé des personnes qui perdent leur emploi et qui ont de la difficulté à en trouver un autre. Est-ce que ça ne devrait pas être la priorité du gouvernement, présentement, de soutenir les industries les plus touchées par la guerre tarifaire?

[*Traduction*]

Meredith Lilly: Merci pour cette question.

Tout à fait. Le gouvernement devrait se concentrer sur les entreprises et les salariés touchés par la guerre tarifaire.

Je sais qu'ils ont mis en place une série de mesures de soutien. Le gouvernement du Canada est une très grande administration qui emploie des milliers de personnes, et j'aime à penser qu'il est capable de mener plusieurs actions de front. Mes remarques portaient sur la reprise des négociations, mais j'espère qu'ils y consacrent tout leur temps et toute leur énergie. Bien sûr, il en va de même pour les membres de l'opposition. Bien sûr, il en va de même pour les membres de l'opposition. Vous représentez tous vos circonscriptions respectives, qui ont des orientations politiques diverses.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vous remercie beaucoup de cette réponse.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire si l'industrie gazière et pétrolière est soumise aux droits de douane américains, présentement?

[*Traduction*]

Meredith Lilly: Les États-Unis ont instauré des droits de douane, mais la plupart d'entre eux sont jugés conformes à l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique; il existe donc des exemptions à cet égard.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Donc, il n'y a pas de droits de douane visant les produits gaziers et pétroliers.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire à qui appartiennent en majorité les entreprises pétrolières et gazières au Canada? Qui sont les actionnaires?

[*Traduction*]

Meredith Lilly: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce qu'un témoin peut y répondre?

[*Traduction*]

Jamie Tronnes: Je pense que la plupart font partie de ce que nous appelons — comme elles se désignent elles-mêmes — des entreprises visées par l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis-Mexique. Dans ces entreprises, la structure de propriété, comme celle de Cenovus, est répartie entre deux pays, et elles considèrent qu'elles relèvent à la fois du Canada et des États-Unis.

● (1235)

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Selon nos livres, 60 % de ces compagnies appartiennent à des actionnaires américains, et ça a été vérifié. C'est déjà publié.

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire à quel pays sont revendus en majeure partie les produits gaziers et pétroliers? Ce sont probablement les États-Unis, n'est-ce pas?

Ce que je veux dire, c'est qu'on nous demande, comme parti de l'opposition, de soutenir les industries les plus touchées par les droits de douane, alors que, présentement, le gouvernement canadien soutient l'industrie gazière et pétrolière, qui n'est pas soumise à ceux-ci, qui appartient en majeure partie à des Américains, qui vend ses produits en majeure partie aux Américains et qui, cette année, en 2026, va générer des profits de 90 milliards de dollars, selon les projections.

On a payé 40 milliards de dollars pour Trans Mountain et on va payer pour Pacific Link, alors qu'il n'y a pas de promoteur privé intéressé. Alors, cet argent va venir de la poche des contribuables. De plus, on vient d'étendre les crédits d'impôt pour l'industrie gazière et pétrolière jusqu'en 2040, ce qui va nous coûter collectivement 100 milliards de dollars en crédits d'impôt. Ensuite, on nous demande de soutenir les industries les plus touchées par les droits de douane.

Je me demande, comme député de l'opposition, si je ne devrais pas décrier le fait que l'industrie gazière et pétrolière est celle qui reçoit la plus grande partie de ce qui est envoyé aux secteurs économiques touchés, et non l'industrie forestière ou manufacturière, par exemple.

Est-ce qu'il n'y a pas là une erreur grossière de la part du gouvernement, qui utilise ces fonds publics de cette façon au lieu de soutenir les industries les plus touchées?

[*Traduction*]

Jamie Tronnes: Ils vont se procurer l'acier nécessaire à la construction du pipeline au Canada. Ils vont se procurer l'aluminium nécessaire à la construction du pipeline au Québec. Ils vont s'approvisionner en grande partie au Canada pour leur production nationale. Ce sont les Canadiens qui construiront le pipeline, et ce sont eux qui en tireront profit.

Il s'agit de notre ressource. Il est grand temps que nous commencions à l'utiliser pour exercer notre pouvoir d'influence, pour chauffer nos propres maisons et, peut-être, pour bénéficier d'une réduction à la pompe.

C'est pour que nous ne soyons plus, surtout au Québec, obligés d'expédier notre pétrole et notre gaz vers le sud, aux États-Unis, pour qu'ils soient ensuite réimportés au Canada afin de chauffer l'Est du pays. C'est tout à fait ridicule.

Nous sommes une nation souveraine. Nous devons nous comporter en tant que telle. Nous devons construire davantage de pipelines afin de garantir notre propre souveraineté sur notre propre territoire.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Donc, selon vous, il faut investir dans un produit pour lequel la demande mondiale va baisser d'ici 50 ans et dans une infrastructure qui ne sera pas prête avant 12, 13 ou 14 ans, alors que la guerre tarifaire sévit présentement. C'est ce que nous n'arrivons pas à comprendre.

Présentement, des emplois se perdent dans l'industrie forestière, et le gouvernement ne soutient pas cette industrie. Alors, comment est-ce qu'on justifie l'envoi de milliards de dollars venant des taxes et impôts des Québécois vers une industrie qui, présentement, ne les aide pas à garder des emplois dans les communautés forestières, par exemple, dans les régions du Québec?

Est-ce que, pour vous, c'est justifiable parce qu'on va utiliser de l'acier canadien? Est-ce la seule raison qui justifie ça?

[*Traduction*]

Le président: Veuillez répondre brièvement. Nous avons dépassé le temps imparti.

Meredith Lilly: Tous les Canadiens bénéficient des recettes fiscales générées par les sables bitumineux grâce aux paiements fédéraux de péréquation.

Le président: Merci.

Passons maintenant à M. Aboultaif.

Vous avez cinq minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux, ainsi que la personne qui nous suit en ligne, de comparaître devant le Comité.

Madame Lilly, les concessions faites par le premier ministre ont été accordées lors des négociations avec les États-Unis, notamment la suppression de la taxe sur les services numériques imposée aux entreprises technologiques américaines, la levée de certaines contre-mesures tarifaires antérieures sur les produits américains, l'accord de partage avec les États-Unis des recettes nettes provenant des péages du pont international Gordie Howe, la réintroduction des alcools américains dans les magasins provinciaux et l'acceptation d'une réduction, mais non de la suppression, des droits de douane sur l'acier et l'aluminium.

Toutes ces concessions ont été faites pendant que les négociations étaient en cours. Aujourd'hui, les négociations sont au point mort. Qu'en est-il de ces concessions?

Meredith Lilly: La taxe sur les services numériques a été abrogée avant ce dernier cycle de négociations, bien que de manière non officielle, et elle n'est plus appliquée. De même, la suspension des paiements obligatoires pour les plateformes de diffusion étrangères prévue par la Loi sur la diffusion continue en ligne avait été suspendue avant ce cycle de négociations. Cependant, sans connaître précisément le contenu des discussions, je pense que cette question a probablement été intégrée à ces négociations.

Une série d'autres points figurent sur la liste bilatérale des points de friction entre les États-Unis et le Canada établie par le représentant au Commerce des États-Unis depuis le premier mandat de l'administration Trump. La même liste de points de friction existait sous l'administration Biden. Il s'agit notamment de l'attribution des contingents tarifaires de produits laitiers et du traitement de l'alcool américain dans les rayons des magasins canadiens. Les États-Unis estiment que ces éléments constituent des sources de friction; le Canada considère quant à lui qu'ils constituent un moyen de pression.

Il s'agit là d'une divergence de points de vue entre les deux parties, mais la liste des points de friction restera en suspens tant que nous n'aurons pas conclu un accord officiel.

● (1240)

Ziad Aboultaif: Ces concessions n'ont pas vraiment contribué à faciliter la conclusion d'un accord. Est-ce exact?

Meredith Lilly: Je ne connais pas la réponse, car je n'étais pas présente lors des négociations. Même si je pense bien connaître la série de concessions et la série de résultats, je ne peux pas dire quel a été l'impact de tel ou tel élément, car je n'étais pas présente dans la salle.

Ziad Aboultaif: D'après ce dont nous disposons — ou du moins d'après ce que nous avons pu comprendre —, nous ne disposons pas de suffisamment de renseignements pour déterminer si, au cours de ces négociations, les États-Unis ont fait des concessions à l'égard de l'une ou l'autre des demandes canadiennes. Puis il y a eu les contre-mesures tarifaires, mais nous ne savons toujours pas ce qu'il en est ni dans quelle mesure elles ont été efficaces.

Comprenez-vous le fonctionnement des contre-mesures tarifaires? Savez-vous où elles peuvent mener et si leur application était logique?

Meredith Lilly: Pour ce qui est de la première partie de votre question, je m'attends à ce que les États-Unis ne fassent que très peu de concessions dans ces négociations et qu'ils ne cèdent probablement que sur certains aspects tarifaires.

Le Canada estime que ces droits de douane sont illégaux et injustifiés. En substance, ils s'attendent à obtenir une série de concessions de la part du Canada en échange d'un simple allègement tarifaire. À chaque fois que nous n'avons pas réussi à conclure les négociations, ils ont amplifié les répercussions en imposant de nouveaux droits de douane; je ne pense donc pas que les États-Unis feront beaucoup de concessions dans le cadre de ces négociations.

Ziad Aboultaif: Les contre-mesures tarifaires devraient générer des recettes. Est-ce exact?

Meredith Lilly: Les contre-mesures tarifaires de qui...?

Ziad Aboultaif: Nos contre-mesures tarifaires devraient générer des recettes pour le Canada. Est-ce exact?

Meredith Lilly: Les contre-mesures tarifaires imposées par le Canada généreront des recettes, et c'est au gouvernement qu'il reviendra de décider de l'utilisation qui en sera faite.

Ziad Aboultaif: Sait-on quel en est le montant? Avez-vous des renseignements à ce sujet?

Meredith Lilly: Non, je n'en ai pas.

Ziad Aboultaif: D'accord.

Cette question est destinée à Mme Tronnes.

Vous avez coécrit un article intitulé « The Grand Bargain ». D'après ce que vous avez dit, il semble que les États-Unis préfèrent négocier point par point plutôt que de négocier un ensemble de mesures. Que faisons-nous au Canada? Que pouvons-nous faire pour réagir à cette situation? Sommes-nous d'accord ou est-ce quelque chose que nous préférons ne pas envisager?

Jamie Tronnes: Il faut reconnaître que le gouvernement a fait des efforts, et le premier ministre Carney a déclaré que le Canada devrait négocier une entente globale et complète en matière de sécurité économique dans le cadre des négociations avec les États-Unis.

Le problème, c'est que Donald Trump adore, comme l'a dit Christopher Hernandez-Roy du SCRS, s'immiscer dans tous ses accords, y creuser des trous comme dans du fromage suisse et y introduire de petites exceptions. C'est exactement ce que nous les avons vus tenter de faire lors des négociations. Cette fâcheuse tendance à vouloir que tout le monde s'en mêle et commence à s'immiscer dans les négociations est probablement ce qui a conduit à l'échec des négociations, du moins en raison de certaines manœuvres du côté américain, d'après ce que j'ai pu comprendre en discutant avec des personnes en coulisses.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mona Fortier. Vous disposez de cinq minutes.

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins d'être avec nous aujourd'hui. J'ai vu leurs profils et c'est quand même remarquable, l'expertise et l'expérience qu'ils apportent à cette étude. Alors, je les remercie de se joindre à nous.

Madame Lilly, dans votre allocution d'ouverture, vous parliez de toute la question de la réouverture du dialogue. J'aimerais en parler avec les autres témoins également. Quelles seraient les conditions gagnantes à cet égard?

Avec votre expérience, voyez-vous des éléments plus particuliers qui pourraient favoriser une réouverture du dialogue dans les prochaines semaines ou les prochains mois? Espérons que ce ne sera pas dans quelques années, mais plus tôt que tard.

● (1245)

[*Traduction*]

Meredith Lilly: Ce qui serait gagnant pour le Canada est ce qui serait dans votre plus grand intérêt. Je vais être franche. Je pense que ce sera très difficile à obtenir, et que la victoire ne ressemblera pas à un grand triomphe. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait des célébrations une fois cet accord conclu.

Cela dit, j'ai participé à plusieurs négociations commerciales d'envergure, et même si, dans l'ensemble, elles se sont révélées très positives, il y avait toujours des points sur lesquels nous étions assez insatisfaits au bout du compte. Dans le cas présent, je pense que l'accord est conçu de telle sorte que le Canada obtiendra un allégement des mesures que nous jugeons injustifiées et illégales, à savoir les droits de douane.

Remporter la partie s'annonce difficile. Au bout du compte, notre objectif est de veiller à ne pas subir de pertes supplémentaires dans le secteur manufacturier et, idéalement, d'adopter une approche continentale face à certains enjeux, notamment le défi posé par la Chine et sa surcapacité de production. Je pense que les conditions actuelles rendront cela très difficile. Il y a deux ans, nous étions dans une bien meilleure position pour adopter une approche continentale, et notre industrie automobile, en particulier, a besoin d'une telle approche commune aux trois pays pour réussir au XXIe siècle.

J'aimerais que nous tournions la page et que nous développions une relation plus stable, susceptible de permettre des échanges plus constructifs.

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier: Madame Tronnes, je vous vois hocher la tête. Avez-vous quelque chose à dire?

[*Traduction*]

Jamie Tronnes: Je suis d'accord avec Mme Lilly.

J'ajouterais que nous avons là l'occasion d'aborder des sujets qui revêtent une importance pour nos deux pays, tels que la sécurité à la frontière. Les États-Unis continuent d'affirmer — et par États-Unis, j'entends le président — que le passage du fentanyl à la frontière constitue un problème. Des chiffres montrent que ce n'est peut-être pas tout à fait le cas. Toutefois, nous devons prêter attention lorsqu'ils nous disent qu'il y a un problème à la frontière.

Nous devons également réagir en répondant présents lorsqu'on fait appel à nous en matière de défense et de questions relatives à notre sécurité mutuelle, et en communiquant davantage d'informations sur les mesures que le Canada compte prendre pour protéger le pays, en collaboration avec les États-Unis. Je sais que nous traversons actuellement une période où il semble très difficile de communiquer des informations aux États-Unis. Je dirais toutefois que nous devons continuer à communiquer des informations, à collaborer, et à garder à l'esprit que Donald Trump n'est pas les États-Unis et que cette situation finira par passer.

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier: Madame Charron, est-ce que vous voulez commenter la question?

[*Traduction*]

Andrea Charron: Je partage en grande partie l'avis de mes collègues. Je pense que le message transmis par les administrations américaines au fil du temps a été le suivant: « Nous avons besoin que le Canada en fasse davantage à l'égard de la défense continentale. »

Je considère la question sous l'angle militaire, à travers le prisme du NORAD, mais les discussions concernant, par exemple, le remplacement du Système d'alerte du Nord remontent à au moins 15 ans. Ma principale préoccupation est que, bien que nous ayons de très nombreux projets en cours, les délais restent encore longs. Toutes sortes d'enjeux, tels que les habilitations de sécurité, vont freiner l'aboutissement de ces projets en temps voulu.

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier: Merci.

[*Traduction*]

Il me reste 10 secondes, alors je vais m'arrêter là.

Le président: La parole est maintenant à M. Brunelle-Duceppe pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Lilly, au Canada, l'industrie automobile représente 125 000 emplois directs, l'industrie gazière et pétrolière représente 192 000 emplois directs, et l'industrie forestière, étonnamment, représente 200 000 emplois directs dans tout le Canada. Or, de ces trois secteurs économiques, celui qui est le plus touché par les droits de douane est le secteur forestier, parce qu'il y a les droits compensateurs d'un bord et les droits de douane américains de l'autre.

Vous nous avez dit que vous aviez participé à plusieurs négociations d'ententes commerciales. Est-ce qu'il ne serait pas normal, selon vous, que l'industrie forestière soit la priorité à la table de négociation, alors qu'on sait que c'est l'industrie la plus touchée par les droits de douane et que c'est le plus grand employeur au pays?

Est-il anormal, selon vous, qu'on n'entende pas parler de l'industrie forestière dans toute cette guerre tarifaire, plutôt que de l'industrie automobile et de l'industrie gazière et pétrolière?

● (1250)

[*Traduction*]

Meredith Lilly: Il est vraiment essentiel d'en faire davantage pour soutenir le secteur forestier au Canada. Il génère en effet un grand nombre d'emplois. Une différence majeure entre le secteur forestier et le secteur automobile réside dans le fait que les emplois se trouvent souvent dans des communautés rurales. Comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque ces emplois disparaissent, il est beaucoup plus difficile de trouver un autre emploi.

Bien des choses devraient être faites pour soutenir le secteur forestier. Malheureusement, le Canada n'a plus d'accord sur le bois d'œuvre depuis 2016. Il s'agit là d'un défi persistant et à long terme. L'un des principaux problèmes réside dans le fait que les États-Unis ne souhaitent pas réellement trouver une solution. Ils ne s'en sont d'ailleurs jamais cachés. Je pense beaucoup au secteur forestier, et je suis convaincue qu'il faudrait en faire bien davantage.

Le président: Il vous reste une minute.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Madame Charron, plusieurs personnes nous ont dit que, dans le contexte actuel de nos relations avec les Américains, ce serait une bonne idée de geler, pour l'instant, l'entente sur l'achat des avions de chasse F-35 jusqu'à ce qu'une négociation en bonne et due forme ait lieu et qu'on arrive à une entente. Je ne suis ni pour ni contre; j'aimerais seulement avoir votre avis d'experte, puisque vous êtes ici pour ça.

Est-ce que c'est une bonne idée ou une mauvaise idée de geler cette entente?

[*Traduction*]

Andrea Charron: Je ne peux pas vraiment me prononcer sur la stratégie du gouvernement et sa décision de retarder ce projet. Ce qui m'importe, c'est qu'on dispose des capacités nécessaires. Il y a indéniablement des problèmes si nous avons plusieurs types d'appareils, car les concurrents — le Gripen et le F-35 — présentent des capacités, des plateformes, des programmes de formation et des doctrines différents et ils exigent des compétences différentes de la part des pilotes.

Nous avons besoin d'une décision, car les retards font qu'à l'heure actuelle, nous disposons de CF-18 et de quelques F-35. Nous avons vraiment besoin de la totalité des appareils pour maintenir à la fois nos activités au sein du NORAD et celles de l'OTAN.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Duncan.

Vous disposez de cinq minutes.

Eric Duncan: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins pour leur présence aujourd'hui. Vos propos sont éclairants.

Madame Lilly, j'aimerais revenir sur un sujet. Nous avons parlé des contre-mesures tarifaires au cours de la première heure, ainsi que de la question de la transparence à cet égard. Vous avez déjà travaillé au cabinet du premier ministre, où vous avez occupé un poste de conseillère et où vous avez été amenée à gérer de nombreuses informations et à recueillir des données concernant des questions de commerce international.

Je ne sais pas vraiment ce qui m'inquiète le plus. Plus tôt dans la journée, certains témoins n'ont pas pu confirmer s'ils disposaient des données. Selon moi, le problème est qu'ils ne disposent pas de données ou qu'ils refusent de les communiquer.

Pouvez-vous nous parler de l'importance, en matière de contre-mesures tarifaires, de bien comprendre les conséquences, le coût des biens et les pertes d'emplois qui pourraient en découler? Dans quelle mesure est-il essentiel d'aborder ces aspects dans les discussions, dans un souci de transparence, afin que les Canadiens puissent se forger leur propre opinion? Même si nous estimons que les droits de douane que les Américains nous ont imposés sont injustes et inéquitables, nous devons veiller à ce que les contre-mesures tarifaires que nous imposons ne constituent pas un double coup dur pour les entreprises et l'emploi au Canada.

Meredith Lilly: En ce qui concerne l'information, à mon sens, les contre-mesures tarifaires n'ont rien de secret. Le gouvernement devrait faire preuve d'une grande franchise et de transparence quant à l'ampleur de ces droits de douane, aux secteurs touchés et à leur coût. Ces informations devraient être communiquées.

Une partie du défi, sans doute, pour les responsables gouvernementaux réside dans le fait que c'est souvent le ministère des Finances qui porte la responsabilité, et que c'est donc lui qui détient les réponses.

À mon avis, toute cette information devrait être claire, transparente et accessible aux Canadiens.

Eric Duncan: Je vous remercie. Je suis d'accord.

Madame Tronnes, en ce qui a trait à la défense, je voudrais aborder la question des relations entre le Canada et les États-Unis au sein de l'OTAN. Le Canada a augmenté ses dépenses de défense afin d'atteindre la cible de 2 % et il continue de les augmenter.

Dans un article publié la semaine dernière par Politico, on apprend qu'Elbridge Colby, le responsable des politiques au Pentagone, organise une réunion — appelée Groupe de Bergen — rassemblant des représentants de certains pays qui se réuniront à la fin du mois pour discuter de l'avenir de l'OTAN. Le Canada a été exclu de cette réunion.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce problème? Même si nous redoublons d'efforts dans ce domaine, auriez-vous des conseils à nous donner pour nous assurer d'être inclus dans ces discussions sur un sujet aussi important que l'avenir de l'OTAN et ce que cela impliquera? Le fait que le Canada soit exclu illustre bien le problème qui se pose lorsque ce sont les Américains qui dirigent ces réunions.

● (1255)

Jamie Tronnes: Je dirais que le Canada doit démontrer sa capacité à accélérer le rythme. Pour ce faire, l'un des principaux signaux attendus par les États-Unis et d'autres alliés est une refonte de notre système d'approvisionnement qui, très franchement, n'est pas en cours. Je dirais que nous n'avons pas la capacité d'agir aussi rapidement que nécessaire au chapitre de l'approvisionnement en matière de défense, contrairement à ce que permet la position du gouvernement « une politique, une procédure, un examen ».

Tout comme nous nous efforçons d'agir rapidement pour relancer l'économie, nous devons également accélérer le rythme en matière d'approvisionnement. C'est un signal à envoyer à nos alliés pour leur montrer que nous prenons les choses au sérieux. L'indécision est une décision en soi. Nos alliés nous voient une nouvelle fois tergiverser au sujet d'un avion tandis que d'autres pays nous devancent largement, alors même que nous avons investi des centaines de millions de dollars pour le mettre au point et que nous disposons des droits nécessaires pour exploiter cet appareil. Nous devons commencer à passer à la vitesse supérieure et à démontrer à nos alliés que nous prenons notre propre sécurité très au sérieux et que nous ne jetons pas l'argent par les fenêtres, mais que nous savons réellement comment le dépenser.

Eric Duncan: Pour poursuivre sur cette lancée — en parlant de la question du travail forcé et des droits de douane, ainsi que de l'enquête relevant de l'article 301 qui a été imposée au Canada et à environ 60 autres pays plus tôt cette année —, je vous pose la question suivante: seriez-vous d'accord avec moi pour dire que la mesure législative que les libéraux ont présentée pour contrer cela, le projet de loi C-35, est une chose, mais que l'essentiel réside dans sa mise en œuvre rapide, pour donner davantage d'outils à l'ASFC, afin d'utiliser ces outils pour mettre fin au travail forcé, en renvoyant les cargaisons ou en les confisquant et en les détruisant, et en sanctionnant les importateurs qui se livrent à ces pratiques? Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, s'agissant de la cible de 2 % de l'OTAN, ce n'est pas tant la mesure législative qui importe, mais bien sa mise en œuvre rapide?

Jamie Tronnes: Je pense que les droits de douane liés aux produits issus du travail forcé imposés au titre de l'article 301 n'ont rien à voir avec le travail forcé. Nous pouvons démontrer que nous ferons mieux, et d'un point de vue moral, en tant que Canadiens, nous devrions faire mieux en matière de travail forcé. C'est la position que le gouvernement devrait adopter. Je pense que les décisions judiciaires attendues prochainement soutiendront que les droits de douane imposés au titre de l'article 301 n'ont rien à voir avec le travail forcé et, bien que je ne sois pas avocate, je trouve cet argument pertinent.

Eric Duncan: Je vous redonne la parole.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Duncan.

La parole est maintenant à Mme Dhillon.

Vous disposez de cinq minutes.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins pour leur présence aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Lilly.

Vous avez dit quelque chose de très intéressant lors de votre déclaration préliminaire: vous avez dit être préoccupée par l'impression que les négociations sont au point mort. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Meredith Lilly: Oui, je crains que les médias ne donnent l'impression que le Canada ne reviendra pas de sitôt à la table des négociations. Je crois que la grande majorité des Canadiens pensent que c'est le cas, et je crois qu'ils seraient surpris d'apprendre que le Canada va revenir à la table des négociations. Je pense que certains signes indiquent que le Canada pourrait bien revenir très bientôt à la table des négociations, et il serait utile de préparer les Canadiens à cette éventualité.

Anju Dhillon: Vous avez indiqué que jusqu'à 80 % des produits visés par l'ACEUM sont destinés au marché américain. Pouvez-vous alors expliquer pourquoi certaines personnes brossent un tableau si sombre de la situation? Quelles sont vos prévisions pour les semaines et les mois à venir? C'est un sujet que vous avez d'ailleurs déjà abordé de manière très détaillée auparavant.

Meredith Lilly: D'après les sondages, la première préoccupation des Canadiens concerne l'abordabilité, et la deuxième est l'administration Trump. Il est politiquement opportun de consacrer du temps aux différends avec l'administration Trump, car c'est ce qui fait vendre les journaux.

Anju Dhillon: Merci.

Étant donné vos fonctions, pourriez-vous nous dire en quoi consisterait, selon vous, un accord entre nos deux pays équitable et mutuellement avantageux?

Je sais que c'est une grande question.

Meredith Lilly: Oui, c'est une grande question. Je ne veux pas l'esquiver, mais en même temps, tout dépendra de résultats très précis.

Comme je l'ai mentionné précédemment, les résultats que nous obtiendrons dans le secteur automobile auront une grande importance, même s'il ne s'agit que de faibles pourcentages. Quant aux résultats obtenus concernant l'acier et l'aluminium, ils auront aussi une grande importance, que l'application soit générale ou qu'il y ait de nombreuses exceptions, comme en a parlé Mme Tronnes. Nos négociateurs devront conclure un accord comprenant un certain nombre d'éléments, et certains groupes seront plus satisfaits que d'autres de la teneur de cet accord. Je ne peux pas vous dire à quoi ressemblerait un accord mutuellement avantageux, car plusieurs scénarios pourraient s'avérer mutuellement avantageux. Tout dépendra des détails, et je vous encourage à réfléchir à ces détails à mesure que les grandes lignes d'un accord se dessineront.

● (1300)

Anju Dhillon: Vous avez évoqué le secteur manufacturier, ainsi que le fait que nos dirigeants finiront par changer dans les deux pays et qu'il ne faudrait pas conclure un mauvais accord à l'heure actuelle, car cela aurait des répercussions pendant de nombreuses années, tant pour le Canada que pour les États-Unis. Selon vous, qu'est-ce qu'un mauvais accord dans le contexte actuel?

Meredith Lilly: Nous ne savons pas combien de temps un accord très défavorable pourrait rester en vigueur. Il pourrait disparaître en quelques semaines, mais il pourrait aussi durer des années. Ce qui m'inquiète, c'est que, notamment aux États-Unis, nous ne savons pas quelle administration succédera à celle de Trump. Même si je pense qu'elle sera probablement plus stable et offrira davantage de certitude à ses partenaires commerciaux, je m'attends tout de même à ce que les droits de douane américains soient là pour durer, qu'il s'agisse d'une administration républicaine ou d'une administration démocrate. Je m'attends également à ce que le protectionnisme se poursuive. Nous ne devrions donc pas partir du principe que, si nous signons aujourd'hui un très mauvais accord, nous serons en mesure de le revoir d'ici deux ans. C'est la raison pour laquelle nos négociateurs doivent vraiment se concentrer sur les allégements tarifaires qui apporteront la stabilité et la certitude dont les entreprises canadiennes ont besoin.

Anju Dhillon: Merci d'avoir fait remarquer à notre comité, ainsi qu'à la population canadienne, que nous devons penser à notre avenir à long terme et ne pas nous laisser entraver par ces contrats. Vous avez également mentionné, ce qui est intéressant, qu'il y a moins d'appétit… au sein de la population canadienne également.

Pourquoi pensez-vous que les négociations à l'avenir seront plus difficiles que celles du mois d'août? C'est d'ailleurs un point que vous avez brièvement évoqué dans votre déclaration liminaire.

Meredith Lilly: Merci pour cette question.

Je pense que le Canada était prêt à faire des concessions très difficiles en août. Malheureusement, aujourd'hui, en raison de l'évolution du contexte politique, si les mêmes propositions étaient présentées à nouveau, je pense qu'il serait plus difficile pour le gouvernement de les accepter. C'est tout ce que je voulais dire.

Le président: Merci beaucoup.

Cela nous amène à la fin de la réunion.

Je tiens à remercier les témoins pour leur comparution, leurs déclarations liminaires et leurs réponses aux questions qui leur ont été posées.

Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu le mercredi 7 octobre.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca